

## DIGITHÈQUE

### Université libre de Bruxelles

---

*Les Hommes du jour*, partie 3 (n° 23-34), Bruxelles, 1884.

---

**En raison de son ancienneté, cette œuvre littéraire n'est vraisemblablement plus soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

*S'il s'avérait qu'une personne soit encore titulaire de droit sur l'œuvre, cette personne est invitée à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be))*

Elle a été numérisée dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (Pep's) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le service des Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles et l'Action de Recherche Concertée « Presse et littérature en Belgique francophone » menée sous la direction du professeur Paul Aron, à partir d'un exemplaire prêté par la Bibliothèque royale de Belgique.

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>



---

LES  
**HOMMES DU JOUR**

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

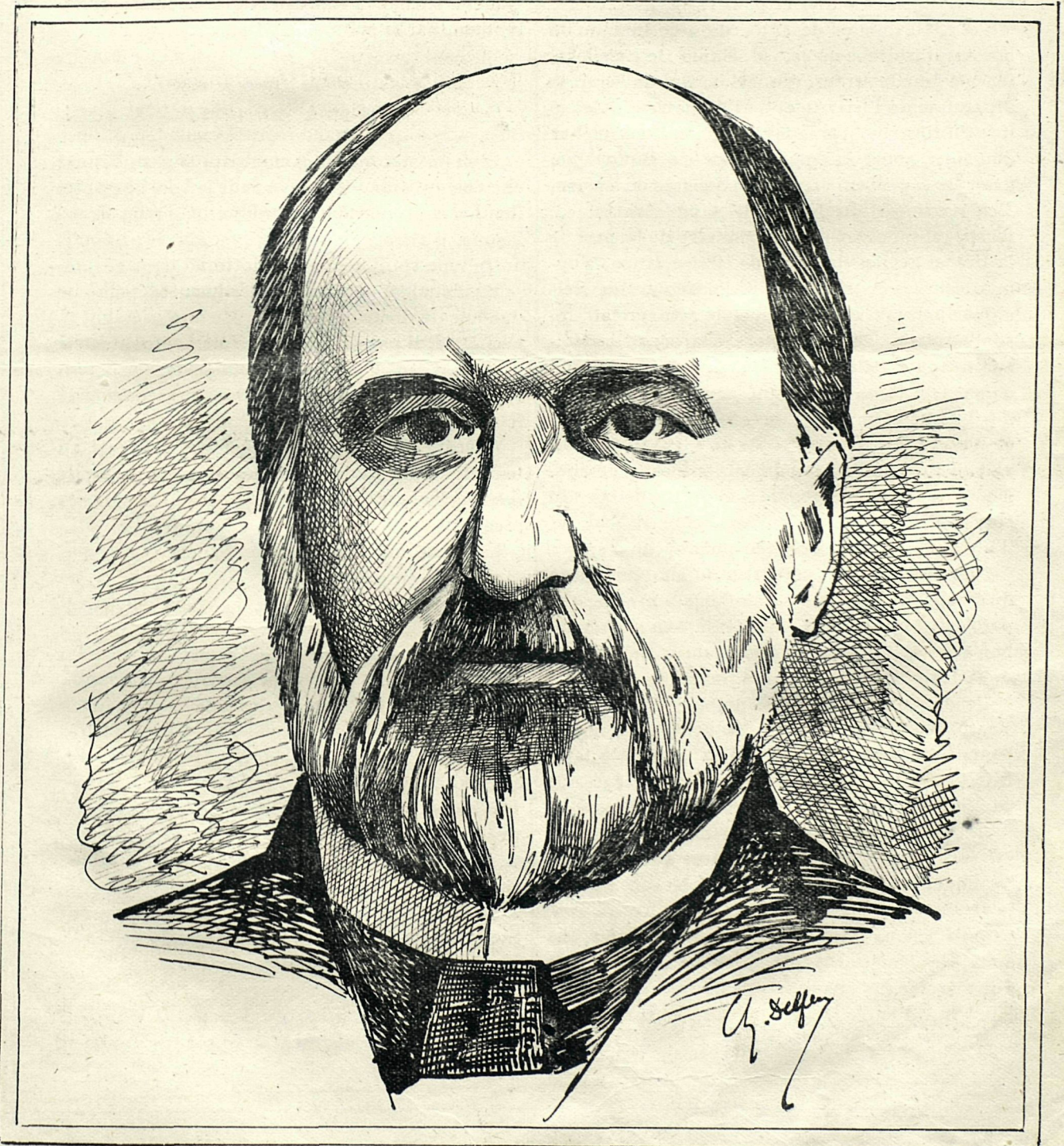
RUE DU CASINO, 4<sup>e</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

---

**M. EUDORE PIRMEZ**





## M. EUDORE PIRMEZ

Au cri de « l'Union fait la force », le peuple belge, instigué par des intrigants ou par de malheureux aveugles, fit en 1830 une révolution qui nous sépara de la Hollande.

Ce fut une très grande faute. Nous redevînmes un petit peuple, et notre état économique ne tarda pas à en souffrir. En même temps nos pères firent le jeu des pasteurs des peuples dont la devise est, comme on sait : « diviser pour régner. »

« La Révolution de 1830, dit à ce sujet un de nos savants publicistes, M. Emile De Laveleye, fut une grande erreur, de même que le serait la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre. L'érection du royaume des Pays-Bas, réalisant le but poursuivi autrefois par les ducs de Bourgogne, avait été la meilleure œuvre du Congrès de Vienne. Les provinces du Nord, de sang germanique, formaient un obstacle à la conquête de la part de la France; celles du Midi, de langue latine, s'opposaient à la conquête par l'Allemagne. La Belgique apportait à la communauté son agriculture, son industrie, ses fers et ses charbons; la Hollande apportait ses colonies, ses vaisseaux, son commerce. Un Etat ayant neuf à dix millions d'habitants et un budget de 400 millions de francs était aussi fort que la Prusse en 1815 et se trouvait en état de se défendre lui-même. Actuellement, la Hollande regarde avec inquiétude du côté de l'Est, et la Belgique du côté du Sud, et il n'y a de sécurité complète pour aucun d'eux. »

Nous invitons les aveugles admirateurs de ce qu'on appelle l'Indépendance Belge à méditer ces paroles. Actuellement, d'ailleurs, un retour au bon sens se fait jour et l'union de la Belgique et de la Hollande est en train de se faire.

Pendant que les patriotes du pays de Charleroi s'enrôlaient dans les rangs des volontaires qui se rendaient à Bruxelles pour chasser les Hollandais, naissait à Châtelaineau, le 14 septembre 1830, de parents très riches, M. Eudore Pirmez.

Aucun événement extérieur, tel que comète ou météore, qui d'ordinaire présage une calamité publique, comme la peste ou le choléra, ne signala la venue en ce monde de M. Pirmez. Aucun événement, si ce n'est, comme nous le disions ensuite, les roulements de tambour faisant appel aux Carolégiens et aux Châtelaineauliens...

Espiègle, menteur, sournois, le jeune Eudore fit vite connaître à ses parents la profession pour laquelle il avait les qualités requises. Vous aurez deviné déjà : les auteurs de ses jours le destinèrent au barreau !

Le jeune Pirmez fit ses humanités au collège de Charleroi. Ensuite, il fut envoyé à l'Université de Louvain et, fils de l'*Alma-mater*, chassa de race. Comme la chauve-souris de la fable, il chanta volontiers, par la suite :

*Je suis oiseau ; voyez mes ailes !*

*Je suis souris ; vivent les rats !*

D'un naturel fort aimable en apparence, Pirmez cherche à plaire à tout le monde. A la Chambre, il a des amis partout. Spirituel et malin à ses heures, il aime à rire un brin avec Eugène Robert; autre type spirituel mais honnête.

Ses études terminées et ayant décroché le diplôme de docteur en droit, Eudore s'établit à Charleroi. Il passait alors pour un bon petit jeune homme, allant à la messe le dimanche et faisant régulièrement ses Pâques, comme le recommande le catéchisme catholique.

Avocat, Pirmez plaida quelques affaires au tribunal civil que présidait à cette époque un de ses oncles, nommé sénateur quelques années plus tard.

L'avocat nous montre un de ces types qui, sans être absolument dénué de talent, a un langage terne, plaide sans chaleur ni talent supérieur.

En 1855, Eudore Pirmez brigue un mandat parlementaire pour l'arrondissement de Charleroi.

Ce centre industriel par excellence met la question politique au second plan. « Les affaires avant tout, » telle semble être la devise des censitaires carolégiens. Catholiques, libéraux ; des mots tout cela ! Leurs intérêts matériels, voilà ce que veulent voir défendre les bourgeois de Charleroi et pour cela la nuance politique de leurs députés leur importe fort peu.

Pirmez, par le plus grand des hazars, fait partie du parti libéral. Pourtant, lors de sa candidature, il comptait se faire porter comme candidat des catholiques.

Il avait l'appui assuré du *Journal de Charleroi*, qui en 1856 était un ardent défenseur de l'autel et



des petits-frères. L'année suivante, quand le vent souffla du côté de l'opposition, Pirmez, comme l'éditeur du *Journal de Charleroi*, tourna vulgairement çaçaque. Eudore voulait arriver à la Chambre, n'importe sous quelle épithète, et il y réussit.

En effet, il passa au premier tour avec MM. Lebeau et Sabattier en opposition avec les représentants sortants MM. Brixhe, Wattelet et Dechamps.

• M. Pirmez — disait le manifeste électoral — est considéré par tous ceux qui le connaissent, comme un homme d'une rare capacité. Appartenant à une famille de grands propriétaires de l'arrondissement, sa position, ses études, le rendent éminemment propre à être à la Chambre le défenseur des intérêts de l'agriculture, cette branche importante de notre richesse nationale. •

Ce manifeste, vantant le savoir de M. Pirmez, avait pour auteur ..... M. Pirmez lui-même ! On n'est pas plus modeste, il faut en convenir !!

Il entra à la Chambre et fut bientôt le camarade de M. Frère.

Dès son entrée dans « *la maison de tous* », comme disait dernièrement l'ex-prostituée des d'Orléans — j'ai nommé *l'Etoile belge* — Pirmez ne s'occupa que de satisfaire son ambition et ses intérêts personnels.

Il pose pour le jurisconsulte. On le dit même savant et on cite de lui certain livre scientifique qui, paraît-il, n'est pas sans valeur. Mais tout cela ne prouve rien. On peut être un profond jurisconsulte et un savant d'une gravité extrême sans être pour cela un grand esprit et un noble cœur.

Pirmez est de ces hommes sans cœur et pour lesquels la justice n'est qu'un vain mot. Il n'est qu'un réactionnaire éhonté sous le masque de libéral. A la Chambre d'ailleurs, les gens de son espèce s'appellent légion.

Voici quelques exemples pris dans la carrière parlementaire du député de Charleroi :

Rapporteur du projet de loi rectifiant le Code pénal et élaboré par M. V. Tesch, Pirmez proposa et vota toutes les mesures les plus antihumanitaires.

Quand il eut à se prononcer au sujet de la question du paupérisme, notre grand jurisconsulte demanda que tous les indigents, même momentanés, ne fussent point secourus, mais relégués dans des prisons et autres dépôts.

Il vota contre l'abolition de la contrainte par corps.

Il vota également contre l'abolition de la peine de mort et de l'article 1781 du Code civil.

Lors de la retraite de M. Vanden Peereboom, Pirmez devint ministre de l'intérieur.

Son passage au ministère fut absolument nul. Aucune réforme, si minime soit-elle, ne peut être mise à son actif.

En 1870, il ne fut réélu qu'à une faible majorité, quoique ministre en fonctions.

Les élections ayant été défavorables au cabinet libéral, Eudore dut déposer son portefeuille.

Redevenu simple député, Pirmez, comme membre de l'opposition, attaqua, pour la forme, le cabinet catholique. Il parla donc à différentes reprises de justice, d'honneur national et d'autres rengaines de ce genre, chères aux hommes de la doctrine.

Grâce à un machiavélisme outré, il parvint à se créer à Charleroi une coterie électorale. Adversaire passionné, dans un intérêt purement personnel, de M. Ch. Lebeau, le bourgmestre de Charleroi, et de son gendre Baliseaux, Pirmez fit quelques petites saletés ou plutôt les fit faire par des copains à seule fin de déplaire à ses ennemis.

Voilà l'homme politique.



Faut-il vous parler du financier !

Oh ! c'en est un. Il est une des grosses têtes de la Banque Nationale. Comme homme de finance, il ne manque point de talent. Naturellement, ce talent, au lieu de servir à créer des institutions de crédit à bon marché, ne sert en réalité qu'à arrondir la fortune de l'aigle de Charleroi. C'est ainsi qu'il combat les réformes financières qui auraient pour conséquence d'améliorer la condition des petites gens au point de vue du crédit.

Lors des discussions relatives au système monétaire, il combat avec acharnement les théories bi-métallistes de MM. De Laveye et consorts pour soutenir l'idée du mono-métallisme argent, cher à son cœur et surtout à sa bourse.....

Ce loquace, vantard et rodomont avocat parlementaire est cynique en diable.

La religion ? Il s'en moque pas mal, pour lui..... mais il en veut une pour le menu peuple. C'est ainsi qu'il vota — avec la droite — contre la révision... doctrinaire de la loi de 1842 sur l'instruction primaire.

Cupide, égoïste à l'excès, d'une dureté de cœur sans pareille, quand les ouvriers mineurs de Charleroi se mettent en grève pour réclamer quelques centimes d'augmentation de salaire, il est un de ceux, M. l'actionnaire Eudore Pirmez,



qui invite ses amis du ministère à envoyer des soldats pour mitrailler les grévistes si besoin est. C'est sa façon à lui d'aimer le peuple.

Que de veuves et d'orphelins du pays de Charleroi ne doivent leur triste situation qu'à l'extrême rapacité de M. Pirmez !

Ne vous fiez donc pas, ô bonnes gens, au visage souriant de l'homme de la Banque, du représentant de la féodalité industrielle et financière, du baron du fer, du verre et de la gaillette ! Ce sourire cache un cœur noir comme le charbon et dur comme le fer !

La dernière session nous a montré une fois de plus le représentant de Charleroi sous son vrai jour. Dans la question des livrets d'ouvriers, alors que la jeune gauche défendait les droits des ouvriers, M. Pirmez vint au secours du Gouvernement pour faire admettre la thèse jésuitique du livret facultatif (?)

Lors de la proposition de revision de la Constitution, Pirmez fut encore un des premiers qui se leva pour défendre le maintien du privilège censitaire.

Plus réactionnaire que M. Frère-Orban lui-même, plus entiché du régime à 42 francs 32 centimes que nos ministres, M. Pirmez déclara qu'il voterait contre la proposition de réforme électorale pour la commune et la province.

Que l'on accorde le droit de vote aux fonctionnaires, disait-il, mais qu'on leur fasse payer une patente qui leur accorde ce droit. Cette patente, naturellement, ce serait le pays qui la payerait, puisqu'il faudra augmenter d'autant les appointements de nos gratte-papier. Voilà l'idée lumineuse et simple soutenue par M. Pirmez. Est-ce assez cocasse ? L'argent, voilà quel doit être le maître du pouvoir. M. Pirmez est un homme d'argent, c'est pourquoi il préfère le système de la patente à celui de la capacité.

Pirmez fait partie d'un grand nombre de

sociétés financières. Comme tel, il cherche à modifier le plus possible, dans un sens favorable au monde capitaliste, les lois sur les sociétés. De même, lors de la discussion des projets d'impôts il a réclamé contre ceux qui frappaient, bien doucement pourtant, les sociétés financières. Pour peu il approuvait cette idée profonde de son collègue de l'arrondissement de Charleroi, M. Sabattier, que les ouvriers avaient intérêt à voir le café et les eaux-de-vie surchargés une fois de plus d'impôts écrasants !

Eudore prend parfois la parole à la Chambre pour accoucher d'un hors-d'œuvre qui, sous forme de causerie, pose un problème presque toujours intéressant. C'est ainsi qu'il parla jadis en faveur du droit des femmes. Bien d'autres questions, insignifiantes celles-là, occupèrent le député-financier.

Clérical et conservateur, il vote souvent avec la droite. La revision de la loi de 1842 sur l'instruction primaire trouva en lui un adversaire décidé. Il vote également avec les catholiques chaque fois que les privilèges du clergé sont en jeu.

Déjà en 1878, lors de la constitution du cabinet libéral, plusieurs journaux du pays suivirent la *Chronique* qui émit le vœu de ne plus voir M. Pirmez entrer au ministère. Faisons des vœux pour que les électeurs de Charleroi, qui, à tout prendre ne sont pas tous des Crésus, feront un meilleur choix aux prochaines élections, malgré les comédies de manifestations qui pourraient être organisées pour engager les Pirmez et autres Sabattier à conserver leur mandat.

Comédie est le mot vrai, car ils tiennent à la basane parlementaire, puisque c'est elle qui les a fait ce qu'ils sont.

A moins qu'ils n'en aient assez, ce qui est bien possible !

L. B.

## BIOGRAPHIES PARUES

1. Frère-Orban. — 2. Janson. — 3. Picard. — 4. Brialmont. — 5. Graux. —
6. Woeste. — 7. Arnould. — 8. L. De Fuisseaux. — 9. C. Lemonnier. —
10. — Conscience. — 11. Rolin-Jaequemyns. — 12. Alphonse XII. — 13. Le Cardinal Deschamps. — 14. Bara. — 15. Hanssens. — 16. Malou. — 17. Bouvier. —
18. Robert. — 19. V. Jacobs. — 20. E. Féron. — 21. P. Cornesse. — 22. G. Jottrand.





# LES HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

## M. CHARLES BULS





## M. CHARLES BULS

C'est Beaumarchais, je crois, qui a dit : « Ce sont les petits hommes qui redoutent les petits écrits. » A ce compte, M. Buls n'est point un petit homme car il est, s'il faut l'en croire, ceint d'un triple airain vis-à-vis des appréciations de la presse.

Si notre mayeur dit vrai — et nous n'avons aucune raison pour ne pas le croire — tant mieux, car il est attaqué d'une façon continue par certains journalistes bruxellois. *L'Étoile Belge* surtout critique M. Buls avec un parti-pris évident.

L'ancienne protégée des d'Orléans avait l'habitude, du temps de l'administration Anspach et Vanderstraete-St-Laurent, d'être chez elle à l'hôtel de ville, transformé en bureau de renseignements pour le journal de la rue des Sables. Le bourgmestre actuel a mis bon ordre à tout cela. De là la rage sourde des plumitifs en question contre le mayeur bruxellois.

M. Charles Buls est né à Bruxelles en 1837. Il a fait des études complètes à l'athénée, section professionnelle et, voulant ensuite ajouter à cette éducation pratique des études humanitaires, il passa un an à Paris, un an en Italie, étudiant l'italien, le latin et l'antiquité dans ses chefs-d'œuvres.

A son retour en Belgique, son père l'initia à la profession d'orfèvre et pour compléter ses connaissances artistiques, le jeune Buls entra dans l'atelier du sculpteur Léonard.

Buls a la passion des voyages. Il a parcouru l'Europe entière, visité les musées et les écoles à seule fin d'étudier toutes les questions se rapportant à l'enseignement et aux beaux-arts.

En 1864, il avait alors 27 ans, au retour d'une excursion faite en Hollande, à l'occasion du Congrès des sciences sociales, Buls fut frappé des avantages que ce pays avait retiré de la société *Tot nut van 't algemeen*.

Il réunit quelques amis et proposa la fondation de la *Ligue de l'Enseignement*.

Cette société peut revendiquer une bonne part des réformes introduites dans le domaine pédagogique en Belgique. C'est grâce à elle que le parti libéral a été obligé, enfin, de reviser la loi de 1842 sur l'instruction, de parfaire les programmes et de rendre un peu moins superficielle l'instruction des masses. Buls fut pendant 17 ans le secrétaire général de la *Ligue*. Après une interruption de

deux années, cette Ligue vient de se reconstituer. Espérons qu'elle continuera sa propagande, car il y a encore beaucoup à faire dans le domaine de l'instruction et de l'éducation populaires, au triple point de vue de développement intellectuel, moral et physique du peuple.

En 1870, Charles Buls reprit les affaires de son père, mais ses goûts le portaient plutôt vers les études littéraires et pédagogiques. Il occupa donc ses loisirs à collaborer à la *Revue Trimestrielle*, puis à la *Discussion* et ensuite à la *Revue de Belgique*. Il y traitait spécialement les questions de beaux-arts et d'enseignement et y rendait compte de ce qu'il avait observé dans ce domaine pendant ses voyages.

Naturellement, le mouvement politique ne le laissa point indifférent. Il collabora donc avec son ami et beau frère, M. Léon Vanderkindere, à la *Liberté* de MM. Graux, Picard et Olin. Il fit plus : lors de la dissolution des Chambres, en 1870, en compagnie de MM. Picard, Graux et Vanderkindere, Buls se mit sur les rangs pour la Chambre. On connaît la fameuse lettre-manifeste publiée alors par ces messieurs.

Rappelons néanmoins, en deux lignes, les idées principales qu'elle contenait.

D'abord, Ch. Buls, comme ses collègues en candidature, croyait que « l'époque n'est pas éloignée où il faudra trouver à tout prix une solution aux graves problèmes économiques qui concernent la classe ouvrière. »

Ensuite, il disait « qu'il faut rompre absolument avec cette vieille politique immobile et doctrinaire qui nous a isolés du mouvement Européen. »

De plus, il voulait « la revision immédiate de l'article 47 de la Constitution et l'adjonction au corps électoral d'une partie considérable de la classe ouvrière. »

Buls obtint une trentaine de voix sur 442 votants à l'Association libérale, mais se présenta devant les électeurs et sur 9021 votants obtint 675 suffrages.

Cet échec le découragea probablement, car il resta plusieurs années sans s'occuper, d'une façon active, de politique. La *Ligue de l'Enseignement* continuait cependant sa propagande. La création de l'*École modèle* et du *Denier des écoles* eurent dans Buls un vaillant coopérateur.

A la mort de M. Funck, Buls se présenta à



l'Association libérale pour le siège devenu vacant à l'hôtel de ville. Cette fois il arriva bon premier et fut nommé conseiller communal le 27 juin 1877.

Moins de deux années plus tard, le 18 février 1879, Buls fut nommé échevin de l'instruction publique. Ici, le secrétaire général de la *Ligue de l'Enseignement* se trouvait bien à sa place. La besogne fut rude, mais, travailleur infatigable, Ch. Buls parvint, en peu de temps, à réorganiser complètement les méthodes et les programmes. La situation du personnel enseignant fut améliorée; l'enseignement des filles fut développé; des bibliothèques populaires furent créées dans chaque école; les cours d'adultes et normaux furent également l'objet de nombreuses améliorations.

Il fit plus : comprenant tout l'avantage, au point de vue économique, de l'apprentissage des métiers manuels, Buls organisa dans quelques écoles des cours de menuiserie, serrurerie, etc.

Ce n'est là évidemment qu'un simple essai. L'instruction professionnelle est trop sérieuse et trop nécessaire pour qu'on ne s'en occupe point. Déjà dans des pays voisins cette branche a pris un développement rapide et donne des résultats concluants.

Après les incidents qui provoquèrent, en 1881, la démission du bourgmestre Vanderstraete, Buls fut choisi par le collège pour remplir provisoirement le poste de bourgmestre.

Qu'arriva-t-il alors? Le démon de l'ambition rongea-t-il l'âme de l'échevin de l'instruction publique?

L'écharpe de bourgmestre lui fit-elle tourner la tête? Nul ne le sait. Cependant, tout le monde, à Bruxelles, sut bientôt que Buls brigait la place du célèbre Vanderstraete. Le ministère se fit tirer l'oreille. Il eut peur de voir la capitale entre les mains d'un homme qu'il considérait comme dangereux pour la tranquillité publique. Enfin, grâce, dit-on, à M. Graux ministre des finances, Buls fut nommé bourgmestre et abandonna l'échevinat de l'instruction à M. André.

Nous regrettons sincèrement cette décision. Buls, comme échevin de l'instruction publique avait fait de grandes choses en peu de temps, mais il restait néanmoins beaucoup à faire. Le poste qu'il occupe aujourd'hui et qu'il remplit très consciencieusement lui donne peu de loisirs pour qu'il puisse continuer à surveiller les écoles et à y achever la tâche qu'il avait si bien commencée.

Administrateur excellent, sans pitié aucune pour la routine administrative et bureaucratique, le bourgmestre de Bruxelles remplit bien son emploi.

Nommé à un moment difficile, alors que les affaires de la ville étaient dans un beau gachis, nous devons déclarer que Buls y a fait des prodiges de merveilles.

Depuis longtemps le désordre régnait en maître à l'hôtel de ville. Allez voir maintenant et vous m'en direz des nouvelles! La maison commune est bien tenue. L'ordre et la propreté y règnent partout et pour qui connaît l'incurie des fonctionnaires et l'esprit de routine qui les anime, il faut reconnaître que ce n'est pas sans peine que le résultat actuel a été obtenu.

Cependant, Buls ne fait pas assez pour les classes ouvrières. La ville occupe un personnel ouvrier très nombreux qui n'est pas toujours rémunéré comme il devrait l'être. De plus, dans ses contrats avec les entrepreneurs, dans les cahiers de charges, etc., le bourgmestre, représentant la population de la ville, oublie un peu trop les intérêts de la masse ouvrière.

Déjà lors de la grève des ébénistes, le bourgmestre, en appelant dans son cabinet les patrons et les ouvriers de cette industrie, est parvenu à faire comprendre aux premiers ce que les réclamations des ouvriers en grève avaient de fondé. Pourquoi ne pas faire de même lorsque la ville traite avec des entrepreneurs quelconques!

Il est question, dit-on, de l'organisation d'une *Bourse du travail* à Bruxelles à l'instar de ce qui se pratique à Paris. Le bourgmestre de Bruxelles a étudié de près le mécanisme de l'œuvre Parisienne. Espérons qu'il ne tardera pas à saisir le conseil communal d'un projet complet à cet égard.

Le bourgmestre Buls s'est beaucoup occupé aussi des arts décoratifs. Il a publié une série d'articles à ce sujet dans la *Revue de Belgique*. Eh bien! *l'Art Moderne* annonce aujourd'hui que la création à Bruxelles d'une école d'arts décoratifs est chose décidée. Ce journal dit que cette solution est due surtout à l'initiative de M. Ch. Buls.

On le voit l'échevin de l'instruction publique et même le bourgmestre ne méritent que des éloges.

Il y a malheureusement une ombre à ce beau tableau : M. Karl Buls est un flamingant.

Rien de plus juste, de plus rationnel que de publier, dans les deux langues, tout ce qui intéresse la population quand, comme c'est le cas à Bruxelles, une partie des habitants ne connaît point le français. Rien de plus juste non plus que de permettre aux citoyens flamands d'être instruits, d'être jugés dans leur langue maternelle. Mais ce mouvement flamingant est arrivé aujourd'hui à une exagération telle qu'il soulève une critique quasi-



générale. Grâce à la complaisante complicité de quelques hommes du pouvoir, les chefs de ce mouvement poussent leurs réclamations jusqu'au point où elles touchent au grotesque.

Ce mouvement a été pour beaucoup un moyen d'arriver. Des places très lucratives sont créées spécialement pour ces messieurs qui se reconnaissent pour la plupart par leurs longs cheveux... et leur aplomb imperturbable.

Ce mouvement, dont Buls est un complice complaisant et dévoué, a pour résultat de diviser profondément le pays, comme si nous n'en avions pas encore assez de la division entre libéraux et cléricaux. Bien plus, ce prétendu mouvement national est surtout anti-français.

M. Hoste, l'impayable — quoique bien payé — écrivain flamingant, vient de nous en donner un nouvel exemple, aux applaudissements unanimes des cléricaux et autres partisans de l'ancien régime. C'est Bismark qui doit être content de la belle besogne des bonshommes du : *In Vlaanderen vlaamsch !*

Nous protestons contre cette tendance, et tout ce que le pays a d'intelligent proteste avec nous.

Si nous sommes un peuple libre, c'est à la Révolution française que nous le devons. M. Vanderkindere, un autre apôtre du flamingantisme, écrivait en 1870, après la défaite de la France à Sedan : « L'année 1870 aura vu s'accomplir la véritable Révolution du XIX<sup>me</sup> siècle; elle aura fait passer dans le domaine des faits cette suprématie de l'Allemagne dont il n'était pas difficile de prédire l'avènement prochain. La Belgique, quelque petite qu'elle soit, ne sera pas la dernière à sentir qu'un vent nouveau souffle sur le monde. »

Le régime Bismarkien et militariste, le régime du sabre, de la discipline et de l'état-de-siège est donc salué par le libéral M. Vanderkindere et autres flamingants de son bord, comme une ère nouvelle? Eh bien, franchement, c'est du propre!

Que le bourgmestre de Bruxelles s'arrête donc sur la pente qui l'entraîne. Une réaction contre le flamingantisme arrivera nécessairement et comme dans la lutte on exagère souvent des deux côtés, ce que le mouvement flamand a de juste et d'équitable pourrait bien être négligé si la chance du flamingantisme venait à se perdre, ce qui ne peut manquer d'arriver.

Rien d'étonnant du reste à ce que Buls soit un flamingant. Il a la maladie de vouloir parler toutes les langues en leur donnant l'accent topique. Son bonheur est d'en faire montre aux nombreux étrangers qui visitent notre hôtel-de-ville. Seu-

lement, certaines visites doivent le chagriner beaucoup; par exemple, celles d'Alphonse XII, du prince de Portugal et des marocains, dans lesquelles il s'est trouvé à court et n'a pu placer le moindre speech dans l'idiôme de Cervantès, de Camoëns ou de Mahomet.

Un autre défaut de M. Buls, c'est que, non content d'être bourgmestre, il a voulu être représentant!

*Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre!*

En 1882, grâce à l'augmentation du nombre de ses habitants, Bruxelles avait deux députés de plus à élire. M. Buls fut choisi, et tranquillement, sans aucune protestation, passa en tête de la liste de l'Association : on trouve tout naturel que le bourgmestre de Bruxelles soit en même temps député; nous sommes encore à nous demander pourquoi cela est utile.

Comme représentant, Buls, décidément entré en plein dans les filets officiels et doctrinaires, perd de plus en plus ce qui devrait être cher avant tout à un homme public : la dignité et l'indépendance de caractère.

Pour plaire au ministère — on pourrait croire que l'écharpe municipale lui a été donnée à ce prix — Buls commet toutes les bassesses. Il n'y a plus de principes qui tiennent : le ministère ne veut pas ceci, ni cela, soit; M. Buls dira comme lui. Lui qui, en 1870, voulait la revision immédiate de la Constitution, vota contre la proposition déposée par les Six. Lui qui, en 1870, voulait que les classes ouvrières aient accès aux urnes électorales vota, sans qu'aucune modification ne fut présentée par lui, la fameuse réforme que l'on sait. Il fit plus, ayant eu un regain d'indépendance, il présenta un amendement qui fut adopté, et au second vote il voulut retirer cet amendement, mais ne le pouvant pas, Buls vota... contre, à seule fin de ne pas déplaire à M. Frère. Jamais notre Parlement, si fertile pourtant en palinodies de tous genres, n'en vit une semblable!

Dans la question des impôts, M. Buls vota avec le ministère et ses souteneurs. Il vota les impôts, « la mort dans l'âme » mais il les vota; les électeurs ne l'oublieront pas.

Encore un détail : dans les premiers jours de son entrée à la Chambre, Buls signa avec Vanderkindere et Goblet, le projet de loi de réforme électorale de Victor Arnould. Espérons que l'idée de la représentation des intérêts fera son chemin et que M. Buls ne l'abandonnera pas comme il en a abandonné bien d'autres déjà, sous le fallacieux prétexte que le moment n'est pas venu, mais en réalité parce que M. Frère ne le veut point.

On le voit, M. Buls avait bien commencé : il finira mal. S'il était resté simplement échevin ou bourgmestre, nous n'eussions eu qu'à dire du bien de lui. Il en a été autrement.

M. Buls n'a que 46 ans : si jeune encore et déjà si... doctrinaire!

Hélas!!!

L. B.



LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

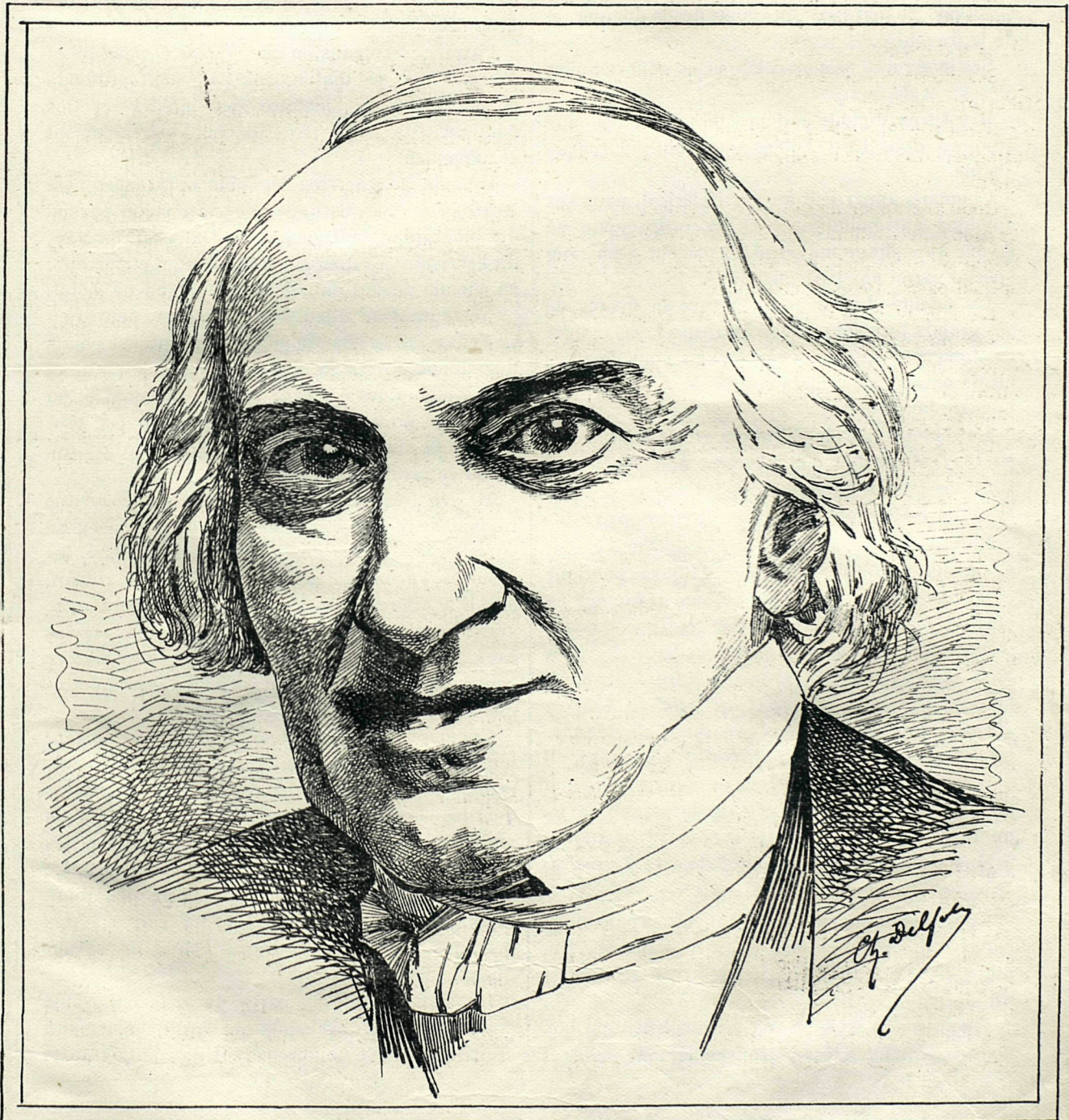
BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. COOMANS





## M. COOMANS

Si vous assistez parfois aux séances de la Chambre des représentants, vous avez dû remarquer un grand vieillard, maigre, à la mise un peu négligée, l'œil vif, la bouche narquoise, et siégeant au sommet de la droite : c'est M. Coomans.

Quand il parle, ses collègues lui prêtent une grande attention quoique son éloquence ne soit pas transcendante et malgré un léger bégaiement ; on aime à l'entendre, car ses discours sont toujours spirituels et marqués au coin de la logique et de la franchise.

Ses interruptions sont célèbres et sont remplies d'esprit et de tact.

Il est très difficile à démonter ; il oppose aux attaques dont il est l'objet un sangfroid remarquable.

Coomans appartient au parti clérical, mais ses opinions anti-militaristes et sa propagande en faveur du suffrage universel, le placent à un rang spécial parmi nos parlementaires.

La fidélité dont il a fait preuve en faveur de ces grands principes oblige au respect, et, malgré l'éloignement que nous éprouvons pour le parti ultramontain, nous saluons en M. Coomans un honnête homme.

Le représentant de Turnhout est né à Bruxelles en 1813. Il est donc actuellement âgé de 70 ans. Il fit ses études universitaires à Gand et à Paris et obtint à l'âge de 21 ans son diplôme d'avocat.

Immédiatement après sa sortie de l'université, Coomans se lança activement dans la politique militante et, dès 1834, il fut nommé rédacteur en chef du *Journal des Flandres*. Le 1<sup>er</sup> janvier 1841, il entra au *Journal de Bruxelles*, dont M. le chevalier Stas était directeur et propriétaire. Quelques années plus tard, en 1845, il créa le *Courrier d'Anvers* auquel il collabora, sans abandonner cependant le *Journal de Bruxelles*. En 1853, il devint propriétaire directeur de l'*Émancipation* et de la *Gazette de Bruxelles* qu'il garda jusqu'à la fin de 1858 ; cette même année il cèda l'*Émancipation* à M. Paul Nève, qui possédait déjà le *Journal de Bruxelles*.

Coomans est un maître journaliste ; sa polémique est vive et ardente. Bien des adversaires qu'il a attaqué ont été affaiblis par les coups de boutoir du journaliste catholique.

Quoique son style ne soit pas brillant, son bon sens indéniable lui fait trouver le mot juste, et

l'attaque, comme la riposte, est toujours mordante. Actuellement il est rédacteur en chef de la *Paix*, journal qui représente avec le *Journal de Bruxelles* la moyenne de l'opinion catholique en Belgique.

\* \* \*

Le journalisme qui a occupé une si grande place dans la vie de Coomans, lui a laissé cependant le temps de se livrer à de nombreux travaux littéraires.

Parmi ses romans on cite *Jeanne Goetghebuer* et *Richilde* qui se distinguent par une profonde connaissance de l'histoire des mœurs et des coutumes de notre pays. Il conte agréablement et naïvement.

Une de ses œuvres les plus spirituelles, *une Académie de Fous*, est jugée de cette façon par un des biographes de Coomans : « Dans cet ouvrage, dit l'écrivain, l'auteur disserte de tout et partout : en chemin de fer, dans une gare, dans un hôtel, un restaurant ou ailleurs. Il lui importe peu : rien ne l'effraye. Il s'abandonne là à sa fantaisie, mais il se donne des contradicteurs ; c'est un frein et un aiguillon dont il sent le besoin. Au moment où le lecteur croit sa patience à bout, il est tout surpris de l'intérêt soudain d'une dissertation qui ne lui en promettait aucun. »

Malgré tous ces travaux multiples, Coomans trouvait le temps d'aller dans toutes les villes de la Belgique, donner des conférences sur l'art, les sciences, l'économie politique, le drame, le roman, etc. Il a abordé tous les genres et souvent avec grand succès. Ces conférences étaient très suivies car le talent, la bonhomie et la verve de l'orateur sont incontestables. A Anvers et à Liège, notamment, il a remporté de grands succès.

Coomans est flamingant, mais flamingant intelligent. Il n'est jamais tombé dans les exagérations et les ridicules des hommes qui se prétendent les chefs du mouvement flamand, et qui en réalité n'ont qu'un but, celui d'accaparer les meilleures places et les plus grosses sinécures. Le flamingantisme comme on l'entend de nos jours rapporte gros et les nullités qui écrivent des insanités telles que le *Kleine Patriot* en savent quelque chose.

Coomans ne fait pas partie de cette minuscule coterie qui fait beaucoup de bruit, pour faire croire qu'elle est nombreuse ; il revendique éner-



giquement les droits des provinces, de la langue et du mouvement flamand, et je ne le crois pas, quoique clérical, capable d'approuver les stupidités débitées à l'Alhambra dit National.

\* \* \*

En 1848, Coomans fut nommé représentant de Turnhout, et depuis lors, ses électeurs ont constamment renouvelé son mandat.

Il est très aimé de ses commettants à qui il a rendu de grands services. Par les mesures législatives qu'il a provoquées, par les canaux irrigateurs et fertilisateurs qu'il a fait voter et exécuter au profit des sables arides de la Campine, il a apporté la végétation, la vie et la richesse au sein de ce désert aride.

Coomans prit une part très active à toutes les discussions qui se sont succédées depuis plus de 35 années au parlement belge.

Entre autres, il fit révoquer l'empêchement légal mis à la construction de routes pavées sur la frontière néerlandaise-belge.

A la suite de ses voyages à La Haye, auprès de son ami M. Tharbeeke, il obtint la construction de la chaussée de Turnhout à Tilbourg, ainsi que la promesse du passage de la ligne ferrée d'Anvers au Bas-Rhin, à travers la Campine, sur la Meuse hollandaise.

Ses protestations contre la loterie militaire et les fortifications urbaines sont bien connues.

A la Chambre, il ne fait pas partie de cette opposition systématique qui prend son mot d'ordre chez M. Malou. Il vote très souvent contre son parti quand une des grandes questions dont il est le défenseur est à l'ordre du jour, le suffrage universel ou l'abolition de la conscription, par exemple. C'est ainsi qu'il a bataillé il y a quelque quinze ans, à côté de Janson, Robert et Arnould, dans des meetings fameux en faveur de ces grandes questions. Peu importe l'allié qui se présente, il l'accepte, « fut-ce même le diable, s'il était assez bête pour l'aider, » comme il l'a dit lors de la dernière discussion sur la réforme électorale.

Chose à noter, par ce temps de palinodies, Coomans ne se contente pas de parler en faveur de ces réformes, il les vote, ce qui vaut mieux, n'imitant pas en cela les Jottrand, Vanderkindere, Buls et autres farceurs.

Le 15 novembre 1870, onze membres de la majorité libérale formulèrent un projet de révision des articles 47, 53 et 56 de la Constitution.

La prise en considération de cette proposition fut rejetée par 75 voix contre 23. Parmi les noms des 23 députés qui se prononcèrent pour elle, on y comptait 20 libéraux et 3 catholiques, ces derniers étaient MM. Coomans, Delaet et Drion.

L'année dernière, lors de la deuxième proposition de révision de la Constitution, Coomans l'appuya énergiquement : il défendit courageusement le suffrage universel et fit une charge à fond contre le suffrage capacitaire ; son discours, modèle de logique et d'honnêteté, fut le meilleur que l'on ait entendu dans cette discussion. Nous voudrions le publier en entier, mais le format restreint de notre publication, nous oblige à n'en donner qu'une faible partie. On aura ainsi un aperçu du genre d'éloquence de l'honorable député.

« M. COOMANS. — Ainsi qu'on en a renouvelé le souvenir, j'ai *meetingué* avec d'honorables radicaux de la gauche sur le terrain loyalement défini de la réforme électorale et de la suppression de la loterie militaire.

« Je ne m'en suis jamais repenti, au contraire ; je suis prêt à recommencer cette double campagne avec eux ou avec d'autres, fut-ce même avec le diable, au besoin (hilarité).

« Je vois avec surprise et un peu de chagrin que les honorables radicaux m'ont généralement laché sur le terrain militaire (1), et je crois qu'ils vont me lacher aussi sur le terrain électoral, en repoussant le suffrage universel.

« Aurai-je l'honneur gênant d'être ici le dernier partisan du suffrage universel ? (*rires*).

« Eh bien, Messieurs, soit. On m'accuse d'avoir des idées fixes et des principes fixes.

« J'accepte ce reproche ; je me vante même de l'avoir mérité de mon mieux. Oui, Messieurs, j'ai des idées fixes, à la différence de maints doctrinaires et radicaux dont les idées ne sont pas fixes, dont les principes sont ambulatoires et qui en changent comme de doubles vêtements selon les variations de la température et de la politique. (Des voix : *Très bien.*)

« Pour moi, je dédaigne ces vêtements-là, quelque avantageux qu'en soit l'usage. Je les leur laisse sans envie.

« Plusieurs m'ont dit — et je m'en étonne — qu'ils ont voté la suppression de l'article 47, parce qu'ils n'avaient pas de majorité parlementaire.

(1) Comme M. Arnould qui a voté, il y a quelques semaines le contingent de l'armée malgré de précédentes déclarations. Il est vrai que sa réflexion est déjà si compromise....



« Encore une fois les principes mis de côté, l'esprit de parti l'emportant, on s'est assis sur les principes pour faire dominer un intérêt de parti.

« Ils me permettront de leur faire remarquer que j'appartenais à la majorité de novembre 1870, que mes amis désiraient généralement que je votasse avec eux, que des ministres amis m'en ont prié, très délicatement je dois le dire, mais je n'en ai rien fait. J'ai voté pour la proposition Demeur, et je la voterai encore, et cela — puis qu'on a parlé de conscience — par respect de ma conscience, de ma vieille conscience, la seule que j'aie et que j'aurai toujours (*hilarité*). Libre à qui en a deux de se moquer de la pauvreté de mon assortiment d'idées et de principes fixes. (*Nouvelle hilarité*). »

M. Coomans continua sur ce ton pendant près d'une heure; il ridiculisa le suffrage capacitaire, il protesta contre ce projet ridicule au nom du droit et de la justice et termina par ces mots :

« Selon moi on n'a pas insisté sur cette vérité, que c'est une honte pour la Belgique de n'avoir que 2 électeurs par 100 habitants, alors que tous les peuples du monde, même les plus arriérés, en ont 12, 15, 22 et même 24.

Vous ne ferez jamais admettre par personne que la nation belge soit moins digne, soit moins capable que d'autres de pratiquer le principe de la souveraineté nationale qui n'est aujourd'hui qu'une fiction menteuse parce que ce n'est pas le pays, dont on parle toujours, qui exprime ses volontés ; c'est un simple corps électoral subissant toutes sortes de corruptions et de fraudes.

Cet extrait dépeint à merveille le représentant de Turnhout ; il est là tout entier, plein de franchise, attaquant de front ses adversaires, marchant droit au but, mélange de loyauté et d'esprit.

Cet éloge ne sera pas suspect, espérons-le, venant de nous. Coomans est un clérical sincère, ne faisant pas partie de ce parti intransigeant et cafard qui affiche encore les mêmes prétentions qu'au moyen-âge et qui veut reléguer la société moderne dans les ténèbres de l'ignorance.

Coomans est un démocrate catholique comme nous en avons vu quelques spécimens depuis 1830. Toutes les causes généreuses ont trouvé en lui un défenseur ; c'est ainsi qu'en 1853, il fit partie du comité créé en vue de favoriser l'insurrection polonaise. Parmi ses collègues à ce comité, on remarque les noms de Guillery, Splingard, Lepoutre, etc.

A la suite de la fameuse séance où Defuisseaux donna sa démission de député, Coomans fut le seul à lui tendre main et à faire des vœux pour son prompt retour.

S'il nous fallait citer toutes les réparties de Coomans nos colonnes seraient trop petites, il faudrait un volume. Dans la séance du 8 février 1868, sous le ministère Frère, M. Hymans, ce modèle des budgétivores, prit la parole sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'armée ; une tirade ampoulée lui valut des applaudissements du public des tribunes ; le président menaçant de faire évacuer les tribunes si pareil fait se renouvelait, Coomans l'interrompit en disant :

« Ce n'est rien, M. le président, ce n'est qu'une douzaine de fonctionnaires. »

Le 15 février 1862, la Chambre discutait l'allocation d'un subside pour l'encouragement des courses de chevaux ; voici de quelle façon Coomans commença son discours.

« Messieurs, l'impôt est prélevé en partie sur le nécessaire des citoyens d'où, selon moi, ce principe que l'impôt n'est juste et légitime que lorsqu'il est nécessaire. — Tel est le texte du discours en plusieurs points que j'ai à vous faire ; si j'y mets un peu de vivacité, la Chambre voudra bien l'excuser, eu égard à l'indignation réelle que me fait éprouver cette mendicité périodique, persistante, chronique, en faveur des bêtes les plus riches, les mieux nourries, les mieux logées et les plus inutiles de toute la Belgique. »

C'est également lui qui cria aux libéraux doctrinaires : « Vous avez fait des bases d'estaminet, les bases de votre loi électoral. »

\* \* \*

\* Coomans habite depuis de longues années une maison modeste sise rue des Plantes ; son seul luxe est un très joli jardin et un immense atelier de menuiserie, car le vieux représentant est un travailleur acharné et l'art de *Roubo* n'a plus de secret pour lui.

Tel est l'homme politique et privé dont nous avons voulu tracer l'intéressant portrait. On pourra critiquer bien des lois réactionnaires qu'il a votées mais on ne niera pas l'intégrité de son caractère, sa ligne de conduite invariable et la force de ses convictions. C'est une personnalité distinguée, ayant un caractère bien tranché et d'une originalité sympathique et incontestable.

CH. D.



## CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Dans votre n° 24, vous publiez une biographie de mon honorable ami M. Buls en y ajoutant deux lignes malveillantes, comme suit :

« *M. Hoste, l'impayable* — quoique BIEN PAYÉ — écrivain flamingant... »

« Je tiens à connaître la signification de ces mots, autrement je me trouverai dans la nécessité de ne pas me laisser calomnier.

« JUL. HOSTE »

« Bruxelles, 18 Janvier 1884. »

*Réponse.* — Nos lecteurs se rappellent sans doute ce qui nous a amené à écrire les lignes que relève M. Hoste. Nous parlions des exagérations des flamingants; nous ajoutions que la plupart des chefs de ce mouvement... de recul, étaient arrivés, par leurs réclamations, à recueillir des places très lucratives \* comme fonctionnaires, traducteurs ou auteurs dramatiques.

Si M. Hoste, l'écrivain primé du *Roi des Zoulous*, du *Chanteur de rue Bruxellois* et du *Petit Patriote* prétend qu'il n'appartient point à la catégorie des flamingants qui émargent, d'une façon quelconque, au budget, nous voulons bien le croire. Mais dans ce cas il est une exception dans son parti et nous en prenons note bien volontiers. L. B.

### A nos lecteurs

Les difficultés inhérentes à la vente au numéro d'une publication comme la nôtre, nous engage à inviter nos lecteurs au numéro de bien vouloir s'abonner. Pour faciliter l'abonnement, nous accepterons désormais des souscripteurs à une série de 10 numéros, moyennant l'envoi d'un *bon de poste* de 1 franc, qui se vendent dans tous les bureaux de poste du pays depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

### A nos abonnés

Nos abonnés à la série des 25 premiers numéros sont informés que nous venons de mettre à la poste une quittance de 2 francs 50 centimes pour la série nouvelle que nous commençons aujourd'hui. Nous espérons que nos abonnés réserveront un bon accueil à nos quittances.

Nous continuerons la publication des portraits et des biographies de tous les hommes qui se font remarquer dans la politique, la littérature, les arts, les sciences, etc., etc., etc.

### Envois à l'essai

Le présent numéro est envoyé à l'essai à un grand nombre de personnes; celles qui ne désireraient point s'abonner, sont priées de nous renvoyer ce numéro. — Les personnes qui auront négligé de se conformer à cet avis, seront considérées comme désirant s'abonner, et nous ferons toucher par la poste, la somme de 2 fr. 50 centimes pour une série de 25 numéros (26 à 50.)

### En vente :

Première série des *HOMMES DU JOUR* avec les portraits et biographies de Messieurs :

1. Frère-Orban. — 2. P. Janson. — 3. Ed. Picard. — 4. Brialmont. —
5. Ch. Graux. — 6. Ch. Woeste. — 7. V. Arnould. — 8. L. De Fuisseaux. —
9. C. Lemonnier. — 10. — Conscience. — 11. Rolin-Jaequemyns. —
12. Alphonse XII. — 13. Le Cardinal Deschamps. — 14. J. Bara. —
15. L. Hanssens. — 16. J. Malou. — 17. Bouvier. — 18. Eug. Robert. —
19. V. Jacobs. — 20. E. Féron. — 21. P. Cornesse. — 22. G. Jottrand. —
23. Eud. Pirmez. — 24. Ch. Buls. — 25. Coomans.

**Prix broché : 5 FRANCS.**



COFFRE-FORT

Vous savez que le coffre-fort est un meuble qui sert à conserver les objets précieux, les titres, les bijoux, les papiers, etc. Il est généralement placé dans un local souterrain ou dans un local spécialement construit pour cet usage. Le coffre-fort est un meuble qui sert à conserver les objets précieux, les titres, les bijoux, les papiers, etc. Il est généralement placé dans un local souterrain ou dans un local spécialement construit pour cet usage.

A nos lecteurs

Les difficultés inhérentes à la vente en numéro d'une publication comme la nôtre, nous ont fait décider de publier un supplément au N° 26 des Hommes du Jour. Ce supplément sera composé de 25 numéros illustrés, qui se vendent séparément à raison de 2,50 francs l'un.

# BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné déclare souscrire à une série de 25 numéros de la publication illustrée : **LES HOMMES DU JOUR** au prix de 2,50 fr.

Nom et Prénoms .....

Rue ..... à .....

SIGNATURE .....

- 1. M. de ...
- 2. M. de ...
- 3. M. de ...
- 4. M. de ...
- 5. M. de ...
- 6. M. de ...
- 7. M. de ...
- 8. M. de ...
- 9. M. de ...
- 10. M. de ...
- 11. M. de ...
- 12. M. de ...
- 13. M. de ...
- 14. M. de ...
- 15. M. de ...
- 16. M. de ...
- 17. M. de ...
- 18. M. de ...
- 19. M. de ...
- 20. M. de ...
- 21. M. de ...
- 22. M. de ...
- 23. M. de ...
- 24. M. de ...
- 25. M. de ...



LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

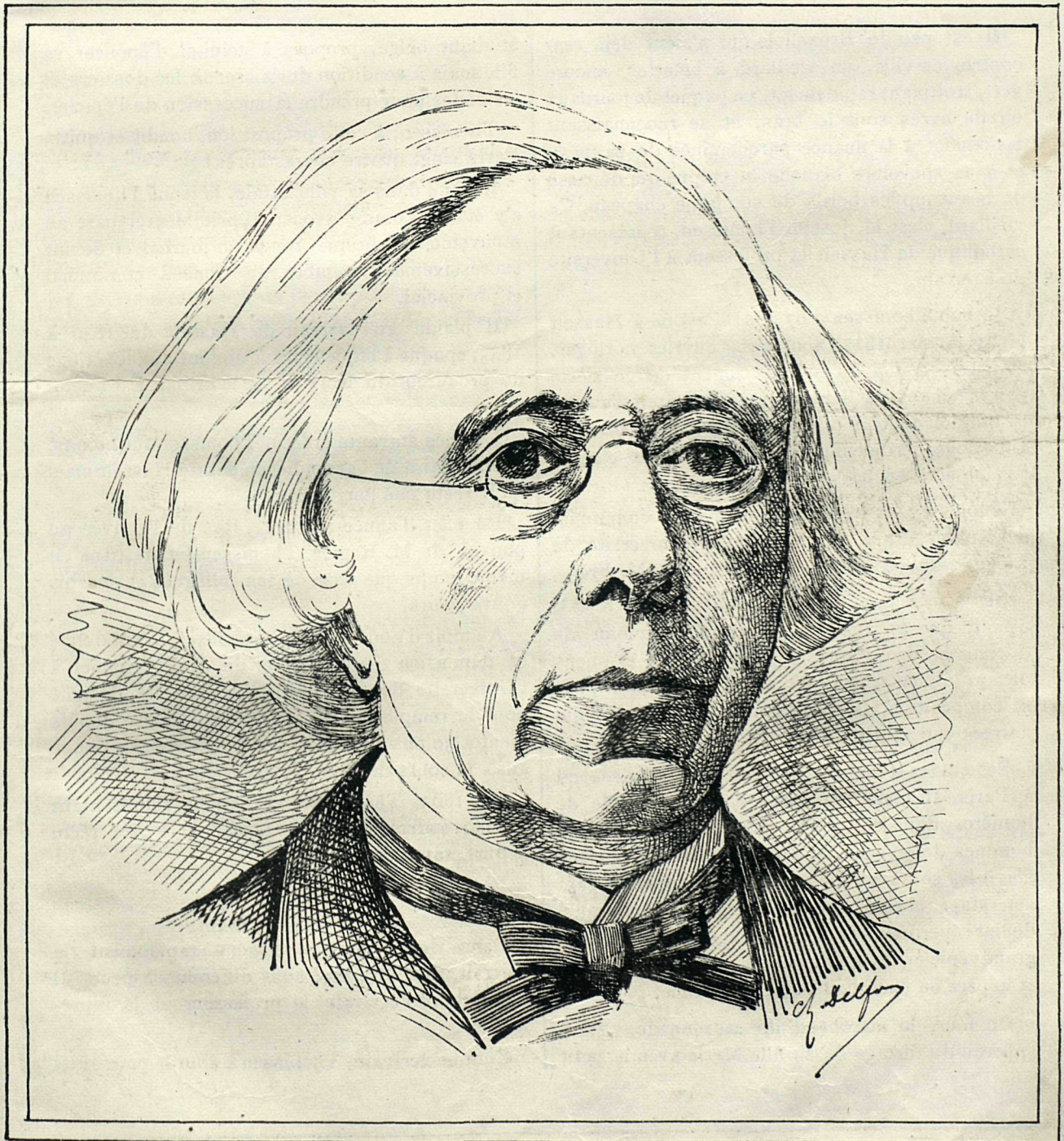
BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>e</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

M. JOSEPH THONISSEN





## M. JOSEPH THONISSEN

Il est peu de Bruxellois qui n'aient déjà rencontré, en ville, un vieillard à lunettes, encore vert, trotinant rapidement, un paquet de journaux ou de livres sous le bras, et se reconnaissant facilement à la nuance parcheminée de sa peau et à sa chevelure blanche et crépue qui dépasse de beaucoup les bords de son large chapeau. Ce vieillard, c'est M. Joseph Thonissen, représentant catholique de Hasselt et professeur à l'Université de Louvain.

Joseph Thonissen a 67 ans; il est né à Hasselt le 21 janvier 1817. Son père, ouvrier horloger, était très connu au commencement de ce siècle par les chansons flamandes dont il était l'auteur et qui sont restées populaires dans le Limbourg. L'horloger-chansonnier mourut alors que son fils Joseph était encore en bas-âge.

Thonissen fit ses études au collège communal de Rolduc. Plus tard il entra à l'Université de Liège et devint ainsi le condisciple de M. Frère.

Ses études furent très brillantes. En 1838 — il n'avait que 21 ans — il obtint son diplôme de docteur en droit, après avoir passé ses examens devant le jury central qui, soit dit en passant, par sa composition, fait tant peur aux étudiants qui doivent comparaître devant lui.

Ses études terminées, le jeune Thonissen se rend à Paris. Il resta deux ans dans cette ville de lumières, dans cette ville qui sert de refuge aux hommes de science du monde entier. Thonissen suivit les cours à l'école de droit tout en faisant son stage chez l'avocat Teste. On raconte qu'il devint éperduement amoureux de la fille d'un grand épicier du quartier-latin. La fille était jolie et le père ne manquait point de fortune.

Un jour, le marchand de cassonnade, s'étant aperçu du flirtage de sa fille Marie avec le petit

étudiant belge, proposa à celui-ci d'épouser sa fille mais à condition de laisser là les dossiers et les codes pour prendre la succession de l'épicier.

Thonissen, à cette proposition, bondit et quitta Paris vingt quatre heures après!

Revenu dans sa ville natale, le jeune Thonissen s'y établit comme avocat. Il prit bientôt part au mouvement politique, fonda un journal et devint successivement membre du Conseil communal et provincial.

Il plaida au barreau de Hasselt de 1840 à 1845, époque à laquelle il fut nommé aux fonctions de procureur du Roi devant le tribunal de cette ville.

L'année suivante (1846), Thonissen fut nommé commissaire de l'arrondissement de Hasselt mais ne le resta pas longtemps.

En effet, l'année suivante, lors de l'arrivée au pouvoir de M. Rogier, Thonissen fut destitué en même temps que onze de ses collègues et de trois gouverneurs.

Au mois d'août 1848, M. Schollaert ayant donné sa démission de professeur de droit criminel à l'Université de Louvain, Thonissen fut désigné pour le remplacer. Il occupe cette chaire depuis bientôt 36 ans et depuis quelques années il donne aussi le cours de droit civil.

En 1863, Thonissen fut nommé représentant de l'arrondissement de Hasselt et a été réélu depuis, sans lutte.

Celui dont nous esquissons rapidement le portrait, doit être jugé sous différents aspects. Il y a d'abord l'écrivain, le professeur et le représentant.

Comme écrivain, Thonissen a abordé pour ainsi



dire tous les problèmes qui préoccupent notre époque. Il a fait de la littérature, de la poésie, du journalisme. Il s'est occupé des sciences sociales et économiques, d'histoire, de philosophie et enfin, et naturellement, des questions de droit.

Contrairement à bien d'autres hommes de la politique, Thonissen n'a pas à se reprocher ce qu'on a appelé, dans ces derniers temps, « des erreurs de jeunesse. » A l'âge où la plupart des jeunes gens nourrissent des aspirations larges et généreuses, à l'âge où les idées générales et justes ont le pas sur les intérêts égoïstes et personnels, Thonissen était déjà ce qu'on appelle vulgairement un conservateur trouvant bien tout ce qui existe et répudiant toutes les revendications populaires. Chose étrange cependant, Thonissen n'est pas un de ces hommes ayant soif de richesses et de jouissances. Ce n'est point, à l'encontre de la grande masse des députés, un homme d'affaire. Il se complait dans une vie moyenne et trouve assez de jouissances dans l'étude, pour hausser les épaules devant ceux qui, avant tout, sont des *viveurs*, des jouisseurs d'une autre école.

Quand on est jeune on pense plutôt aux autres, aux souffrances de la masse qu'à soi-même. De là vient que presque tous ceux qui se sont occupés de politique, débutaient dans la vie en émettant des idées socialistes et révolutionnaires. Peu ont échappé à ce courant, mais hélas ! combien grand est le nombre de ceux qui se sont débarrassés de ce bagage malencontreux ! M. Tesch lui-même, celui dont on a dit qu'à force d'être actionnaire il est devenu réactionnaire, M. Tesch, en 1848, ne déployait-il point le drapeau rouge dans sa ville natale ?

Thonissen, lui, a débüté en combattant les idées socialistes. Il a écrit deux ouvrages sur ces questions : *Le socialisme dans le passé* et *le socialisme et ses promesses*.

Ces deux livres, à part quelques recherches historiques sur les idées socialistes ou communistes en Orient n'ont rien d'original et n'ont guère de valeur. Dans le second : *le socialisme et ses promesses*, l'auteur émet des idées absolument contraire, non seulement aux principes de justice et d'équité, mais au plus simple bon sens. Sa conclusion est le fait d'un ignorant en matières économiques, ou d'un homme de mauvaise foi. Vous allez en juger :

Pour améliorer la situation des classes laborieuses, qui, d'après Thonissen, n'est guère bonne aujourd'hui, « il y a nécessité d'augmenter la pro-

duction et d'accroître le capital national ; la question de la répartition des produits est secondaire. »

Or, pas n'est besoin d'être un aigle en science économique pour voir combien est fausse cette double idée. Au lieu d'être secondaire, la question de la répartition est primordiale. Sans une meilleure répartition de la richesse, le sort des ouvriers restera ce qu'il est, c'est-à-dire détestablement malheureux. L'augmentation du capital national et les plus grandes facilités de produire ne profitent qu'à ceux qui possèdent.

Thonissen parlant de la théorie du travail attrayant de Fourier, appelle cela une absurdité. Mais il est lui même une preuve sérieuse de cette théorie. L'étude, le travail auquel il se livre n'ont rien d'attrayant pour lui ou bien ne travaille-t-il que par devoir ?

En voici assez pour que le lecteur puisse juger combien peu sérieux est la critique des idées socialistes faite par M. Thonissen. Son socialisme à lui est celui de l'évangile, c'est-à-dire, c'en est la négation absolue, puisque l'évangile, — cité par M. Thonissen — dit « qu'il y aura toujours des pauvres ». Ecoutez sa conclusion à ce sujet :

« ... A moins de vouloir bâtir sur le sable et se préparer de terribles déceptions, les gouvernements doivent, plus que jamais, s'attacher à relever les idées religieuses et morales, dont le socialisme est la négation. La civilisation moderne est fille du christianisme, et lui seul, comme à l'époque d'une autre barbarie, peut sauver la civilisation menacée. Pour que la révolte et le désespoir s'éloignent du cœur de celui qui souffre, il faut que, derrière la douleur et la misère, il voie briller la religion et ses espérances immortelles. Ecartez la religion, et vous lui prêcherez en vain la résignation et le respect des droits d'autrui : il se taira peut-être, mais il rongera son frein, jusqu'au jour où il pourra, ivre de vengeance et de haine, porter la flamme et la mort dans vos cités désolées. Quand le prolétaire sera redevenu chrétien, il cessera de convoiter le bien d'autrui. »

Donc, quand les travailleurs demandent une meilleure part du fruit de leur travail, ils convoitent le bien d'autrui ! Quel sociologue que ce M. Thonissen ! Et que dites-vous de son moyen ? Faites croire aux malheureux, dit-il, qu'en retour de leur misère et de leurs souffrances d'ici bas ils auront au ciel la suprême récompense de leurs maux ! Rien de plus facile, et en attendant, la bourgeoisie capitaliste se gorgera de toutes les jouissances



terrestres ! A d'autres, M. Thonissen ! Les travailleurs commencent à ne plus être les dupes de votre paradis et veulent abolir l'enfer social dans lequel ils souffrent toutes les misères.

Que dire de M. Thonissen historien et philosophe ? Ma foi, son ouvrage, en trois volumes : *La Belgique sous le règne de Léopold I<sup>er</sup>*, est un panégyrique de la monarchie et des institutions belges.

Ces institutions ont du bon, au point de vue des libertés qu'elles consacrent, mais avec notre système électoral, ces libertés ont surtout profité, depuis 1830, à la classe des censitaires, ou mieux encore à la grosse bourgeoisie financière.

Comme philosophe, nous n'avons pas l'honneur de connaître M. Thonissen. Sa philosophie, d'ailleurs, avec sa base spiritualiste et les idées conservatrices de son auteur, doit être une chose bien peu transcendante et bien anodine.

Avec le jurisconsulte, le criminaliste surtout, nous sommes en meilleure compagnie.

Thonissen, ici est dans son élément. Ses *Études sur l'histoire du droit criminel des peuples anciens* sont connues universellement. C'est, grâce à elles, je crois, que le professeur de Louvain a été admis parmi les membres de l'Institut de France.

Un de ses ouvrages dont il a été souvent question à la Chambre, sa *Constitution belge annotée* en est à sa cinquième édition. Or, il se trouve que par concession aux idées ultramontaines de nos évêques et des chefs de la droite, M. Thonissen a quelque peu changé d'opinion sur certaines questions, depuis la première édition de son livre.

Il nous reste à parler maintenant du représentant.

Quoique bien vieux déjà, et quoique habitant la province, Thonissen ne manque à aucune séance de la Chambre. C'est un des députés les plus assidus et un de ceux qui y travaillent le plus. Il n'y a presque pas de séance où Thonissen ne demande la parole pour déposer un rapport.

Si comme écrivain il a abordé tous les sujets, à la Chambre il n'a pas non plus de spécialité. Il est en quelque sorte l'homme universel s'occupant de tout.

Depuis vingt ans qu'il est à la Chambre, ce qu'il a fait de rapports est incalculable.

Il siège à droite, non loin de M. Woeste. Quoique appartenant à l'Université de Louvain, il n'est point dans de très bons termes avec les pointus, les ultra-catholiques de son parti. On le voit rarement causer avec MM. Woeste, Jacobs ou Malou.

D'ailleurs, Thonissen a des allures d'indépendance ; il vote souvent, à lui seul, avec la gauche. Il y a quelques jours seulement, il a encore voté, avec les libéraux le contingent de l'armée.

Le criminaliste se retrouve à la Chambre. Il est l'auteur du rapport sur le Code de procédure pénale que la Chambre a à son ordre du jour, si chargé déjà !

Entr'autres réformes dans le domaine de nos lois civiles et criminelles, Thonissen a parlé en faveur de l'abolition de l'article 1781 du Code civil. La contrainte par corps a trouvé en lui un adversaire acharné et, faut-il le dire, alors que la masse des cléricaux — ces doux agneaux ! — sont partisans de la peine de mort, Thonissen, au contraire, a toujours défendu le grand principe de l'inviolabilité de la vie humaine.

Parmi les questions qui le préoccupent le plus se trouve celle qui a trait à la défense nationale. Thonissen est un militariste acharné. Quand il discute des choses militaires, il s'échauffe, s'emporte et s'agite comme un beau diable sur son cheval de bataille !

Il n'a pas de système à lui pour sauvegarder le territoire de notre pays. Il est comme beaucoup d'autres, partisan du service militaire obligatoire, à la prussienne. C'est là un système qui ne nous sourit que tout juste ; le principe de l'égalité devant la défense de la patrie est satisfait, mais cela ne suffit point. Ce système prussien, avec sa discipline de fer, ferait de nous un pays d'esclaves militaires. Il y a autre chose à faire dans ce sens et quant à nous, nous sommes assez partisans du système développé par M. V. Arnould, et dont nos ministres doctrinaires feraient bien de s'occuper. Il est vrai de dire que, comme les cléricaux, les doctrinaires se contentent de vivre au pouvoir, ce qui est très facile : il n'y a qu'à se laisser faire.

Thonissen, pour finir, est un esprit bien doué mais qui se meut dans un monde vulgaire. Monarchiste, conservateur, catholique, militariste à l'allemande, voilà tout l'homme politique. Il a d'ailleurs autant d'amis à gauche qu'à droite. C'est un homme juste-milieu, un de ceux qui trouvent que tout est bien dans le meilleur des mondes possible.

On le voit, M. Thonissen est content de peu. Le malheur, c'est que tout le monde ne peut en dire autant. Il est vrai que le professeur de Louvain n'est pas un crève-de-faim ?

L. B.







## CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

« Dans votre n° 24, vous publiez une biographie de mon honorable ami M. Buls en y ajoutant deux lignes malveillantes, comme suit :  
« M. Hoste, l'impayable — quoique BIEN PAYÉ — écrivain flamingant... »

« Je tiens à connaître la signification de ces mots, autrement je me trouverai dans la nécessité de ne pas me laisser calomnier.

« JUL. HOSTE »

« Bruxelles, 18 Janvier 1884. »

Réponse. — Nos lecteurs se rappellent sans doute ce qui nous a amené à écrire les lignes que relève M. Hoste. Nous parlions des exagérations des flamingants; nous ajoutions que la plupart des chefs de ce mouvement... de recul, étaient arrivés, par leurs réclamations, à recueillir des places très lucratives — comme fonctionnaires, traducteurs ou auteurs dramatiques.

Si M. Hoste, l'écrivain primé du *Roi des Zoulous*, du *Chanteur de rue Bruxellois* et du *Petit Patriote* prétend qu'il n'appartient point à la catégorie des flamingants qui émargent, d'une façon quelconque, au budget, nous voulons bien le croire. Mais dans ce cas il est une exception dans son parti et nous en prenons note bien volontiers. L. B.

### A nos lecteurs

Les difficultés inhérentes à la vente au numéro d'une publication comme la nôtre, nous engage à inviter nos lecteurs au numéro de bien vouloir s'abonner. Pour faciliter l'abonnement, nous accepterons désormais des souscripteurs à une série de 10 numéros, moyennant l'envoi d'un *bon de poste* de 1 franc, qui se vendent dans tous les bureaux de poste du pays depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année.

### A nos abonnés

Nos abonnés à la série des 25 premiers numéros sont informés que nous venons de mettre à la poste une quittance de 2 francs 50 centimes pour la série nouvelle que nous commençons aujourd'hui. Nous espérons que nos abonnés réserveront un bon accueil à nos quittances.

Nous continuerons la publication des portraits et des biographies de tous les hommes qui se font remarquer dans la politique, la littérature, les arts, les sciences, etc., etc., etc.

### Envois à l'essai

Le présent numéro est envoyé à l'essai à un grand nombre de personnes; celles qui ne désireraient point s'abonner, sont priées de nous renvoyer ce numéro. — Les personnes qui auront négligé de se conformer à cet avis, seront considérées comme désirant s'abonner, et nous ferons toucher par la poste, la somme de 2 fr. 50 centimes pour une série de 25 numéros (26 à 50.)

### En vente :

Première série des *HOMMES DU JOUR* avec les portraits et biographies de Messieurs :

1. Frère-Orban. — 2. P. Janson. — 3. Ed. Picard. — 4. Brialmont. —
5. Ch. Graux. — 6. Ch. Woeste. — 7. V. Arnould. — 8. L. De Fuisseaux. —
9. C. Lemonnier. — 10. — Conscience. — 11. Rolin-Jaequemyns. —
12. Alphonse XII. — 13. Le Cardinal Deschamps. — 14. J. Bara. —
15. L. Hanssens. — 16. J. Malou. — 17. Bouvier. — 18. Eug. Robert. —
19. V. Jacobs. — 20. E. Féron. — 21. P. Cornesse. — 22. G. Jottrand. —
23. Eud. Pirmez. — 24. Ch. Buls. — 25. Coomans.

Prix broché : 5 FRANCS.



---

LES  
**HOMMES DU JOUR**

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

POUR LES ANNONCES ON TRAITE A FORFAIT

---

**M. GOBLET D'ALVIELLA**





## M. GOBLET D'ALVIELLA

Nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs un type qui a une place à part dans notre monde politique. M. Goblet d'Alviella est comte. Sa noblesse remonte-t-elle aux croisades ? Je n'en sais rien. Dans tous les cas, il ne fait pas trop étalage de ses titres de noblesse, ce qui, par le temps de faux nobles qui court, est assez caractéristique pour être noté.

Le comte Eugène Goblet d'Alviella a 38 ans. Il est né à Bruxelles le 10 août 1846 et est le petit fils du général Goblet, mort en 1873. Son père, qui fut député de Bruxelles de 1858 à 1866, est mort en 1867.

Goblet est un travailleur. C'est déjà une qualité pour les hommes de sa race. En effet, combien de gens de l'aristocratie ne s'occupent que de monter à cheval, de martyriser de pauvres pigeons ou de parader dans les salons ? Cervelles vides, ignorants crasseux qui ne savent comment tuer le temps, tels sont les beaux messieurs de notre grand monde. Races dégénérées qui s'éteignent par leur inutilité et leur oisiveté, voilà ce qui caractérise la noblesse, en général.

Goblet a fait ses études à l'Université de Bruxelles. Il fut reçu, en 1870, docteur en droit et en sciences administratives et se fit inscrire au bureau de cette ville. Il passa quelque temps à Paris à l'effet d'y compléter ses études et à son retour à Bruxelles il entra dans la rédaction du journal la *Discussion* et y collabora de 1870 à 1872.

A partir de cette époque, Goblet se met à voyager vers de lointains pays. En 1872, d'abord, il accompagne l'expédition du général français Lacroix, dans le Sahara, et, en 1875, après avoir accompagné le Prince de Galles dans l'Inde comme correspondant spécial de l'*Indépendance Belge*, il fait une excursion dans l'Himalaya, vers les frontières du Thibet.

Naturellement, en route, le voyageur étudie les mœurs, les coutumes, les institutions des peuples qu'il visite, prend des notes et, à son retour, publie en volume le récit de ce qu'il a vu et appris pendant son excursion.

C'est ainsi qu'il publia en quelques années : *Sahara et Laponie — I — Un mois au Sud de l'Atlas — II — Un voyage au Cap Nord*. Cet ouvrage, enrichi de nombreuses gravures, fut publié à Paris en 1873, traduit en anglais l'année suivante et en polonais en 1875. Puis vint : *l'Inde et*

*Himalaya* qui en est à sa deuxième édition. Les *Lettres de l'Inde* dans l'*Indépendance* de 1875 — 1876 furent très remarquées, ainsi que l'article : *Voyages, découvertes, émigration* paru dans la *Patria Belgica* de Van Bommel.

Depuis lors, Goblet a publié dans la Bibliothèque Gilon, de Verviers, les souvenirs d'un voyage dans l'Atlantique sous le titre bizarre : *Comment je n'allai pas en Espagne*, et plusieurs relations de voyages dans la *Revue de Belgique*, notamment une excursion au Canada, publiée en 1880.

\* \* \*

Comme homme politique, Goblet débute en 1872, au conseil provincial du Brabant, où il représente le canton de Bruxelles jusqu'en 1878.

Naturellement, Goblet avait les vues plus hautes. Comme la plupart de nos représentants — nous, est une façon de parler, — il fit son stage parlementaire au conseil provincial et fut plusieurs fois candidat à la députation. La première fois, ce fut, je crois, en opposition avec Janson, en avril 1877.

Il obtint 148 suffrages à l'*Association libérale*, contre 630 recueillis par M. Janson. Notons, en passant, que pendant la lutte qui précéda le poll, Goblet voulut se retirer à plusieurs reprises mais il en fut empêché par ses amis, surtout ceux de la nuance doctrinaire. Enfin, au mois de juin 1878, il triompha au poll de l'*Association* contre M. O. Scailquin, et fut élu député de Bruxelles.

Goblet est avant tout anti-clérical. C'est comme tel qu'il a été élu. Dans la *Revue de Belgique*, qu'il dirige depuis 1873, il a publié un grand nombre d'articles politiques, tous dirigés contre le parti catholique. Un de ces articles, publié deux mois avant les élections générales de juin 1878 qui rendirent le pouvoir au parti libéral, fit quelque bruit. Cet écrit était intitulé : *esquisse d'un programme de réformes anti-cléricales*. Toute la presse s'en occupa et nous pensons que le succès électoral de M. Goblet est dû en grande partie à ce travail.

L'auteur part de cette idée que *l'indépendance du pouvoir civil* doit être le cri de ralliement du parti libéral : « Car c'est, dit-il, le seul capable d'entraîner actuellement toutes ses fractions dans une même campagne ; et plus vite le libéralisme arrivera, par cette concentration de ses forces, à résoudre la vieille question cléricale, plus vite ses membres auront le champ libre pour lui ouvrir



des voies nouvelles — dussent-ils même aboutir à une création de partis nouveaux, qui alors cesserait d'être un acte de trahison ou de suicide. » Puis vient l'énumération des questions que devrait contenir ce programme. En voici les principales : Sécularisation complète de l'enseignement public et réorganisation des programmes et des méthodes ; réglementation des cimetières ; suppression des exemptions accordées aux ministres des cultes dans les lois sur le jury, la milice et la garde civique ; suppression de tous les privilèges honorifiques reconnus aux membres du clergé dans leurs rapports avec les autorités administratives ; suppression, dans la loi communale et provinciale, des dispositions qui mettent à charge des communes et des provinces certaines dépenses relatives à la célébration du culte, etc., etc.

A la Chambre, M. Goblet se trouve placé dans le voisinage de MM. Couvreur et Jottrand. Il appartient donc plutôt à la nuance doctrinaire du parlement. Mais, anti-clérical avant tout, il vote ordinairement les propositions qui ont ce caractère, quelles soient présentées par l'extrême-gauche ou par le ministère.

Une bonne partie du programme de M. Goblet est d'ailleurs réalisée.

La suppression de nos relations diplomatiques avec le Vatican ; la révision de la loi de 1842 sur l'instruction primaire ; la suppression du privilège des séminaristes au point de vue de la milice, sont de ce cas. D'autres suivront sans doute.... si M. Frère y consent. En ce moment même, la Chambre est saisie des propositions de la section centrale tendant à réduire de quelques milliers de francs le budget des cultes. Le ministère ne s'est pas encore prononcé. Voilà déjà quatre années qu'il remet une solution à plus tard. Consentira-t-il cette fois-ci ? C'est probable. Il est vrai qu'il ne le fera que s'il a l'épée dans les reins, et c'est le cas aujourd'hui.

« Notre histoire parlementaire présente ce singulier phénomène, que le parti libéral au pouvoir est toujours resté en *deçà* de son programme, tandis que le parti catholique est toujours allé au *delà* du sien. » Cette observation, fort juste d'ailleurs, est de M. Goblet lui-même et, écrite en 1880, elle est toujours vraie en 1884.

Il faut le dire à l'honneur de M. Goblet — ces choses là sont si rares qu'il est bon de les citer quand elles arrivent — il a fait son possible et n'a pas reculé, même devant la menace de voter contre le budget, pour réaliser les réformes anti-cléricales dont il s'est fait une spécialité.

Malheureusement, il n'y a pas que ces questions-là à résoudre. De plus, ces questions anti-cléricales, quand on y touche, ce n'est que pour déclamer pendant de longues séances, ce qui ne les fait guère avancer et ne résout rien. M. Goblet veut substituer la politique des faits à la politique des paroles, mais il doit savoir aujourd'hui combien cela est difficile à cause de l'entêtement des vieilles perruques doctrinaires.

Sans méconnaître le caractère urgent des réformes de l'ordre moral — et nous classons parmi celles-ci les rapports entre l'Etat et l'église — on doit reconnaître que ces réformes restent en suspend ou sont résolues avec un parti-pris de mesquinerie. Le parti libéral est pourri d'anti-cléricalisme, et pendant ce temps les intérêts les plus sérieux sont négligés.

On prétend que ce sont les réformes dirigées contre l'Église qui doivent être résolues les premières ; nous pensons, au contraire, que celle qui prime toutes les autres, c'est la réforme électorale. Aussi longtemps que les censitaires auront seuls voix au chapitre, le Gouvernement n'osera pas toucher au système si défectueux de nos impôts.

Cependant, des changements dans cet ordre d'idées sont impérieusement commandés. Nous vivons sous le régime du déficit en permanence. La gêne est constante et une masse de richesses nouvelles, ignorées il y a un demi-siècle, échappent à l'impôt au détriment du travail national.

Dans la question de la révision de l'article 47 de la Constitution, Goblet, comme bien d'autres de ses collègues, a manqué d'énergie, de courage même. Le ministère ne consentira à marcher de l'avant que s'il y est fortement poussé. Or, ce n'est pas l'attitude de M. Goblet, dans la question de la révision, qui engagera nos ministres à faire un pas en avant, dans cette voie.

Dans la question des impôts, Goblet a voté, constamment avec le Ministère. A ce sujet aussi, il s'est séparé de ce que le grand M. Washer a appelé la « petite chapelle. » Les électeurs de Bruxelles pourraient bien lui en garder rancune et ils n'auraient pas tort, après tout.

\* \* \*

Comme écrivain, Goblet a débuté très jeune.

En 1869, en effet, il publie un livre rédigé d'après les notes du Général Goblet d'Alviella : *l'Établissement des Cobourgs en Portugal*. Deux années après, il fait paraître : *Désarmer ou déchoir*, essai sur les relations internationales. Cet ouvrage fut couronné par la *Société des amis de la Paix* et fut



édité par Guillaumin. Puis vient un roman de mœurs belges sous le titre de : *Partie perdue*, qui fut publié d'abord dans la *Revue de Belgique*, sans nom d'auteur.

Dans l'ouvrage : *Cinquante ans de liberté* paru en 1880, Goblet a publié la *Vie politique*. Enfin, récemment, la librairie Muquart a édité *l'Évolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous*.

Malgré son attitude anti-cléricale, M. Goblet d'Alviella n'est point ce qu'on appelle vulgairement libre penseur, c'est-à-dire anti-religieux. Il est, au contraire, un de ceux qui naguère ont voulu protestantiser la Belgique. L'essai de conversion du village de Sart-Dame-Aveline est connu de tout le monde, en Belgique. Cependant, ce n'est point à M. Goblet que l'on doit cette conversion au protestantisme. Le fait s'est passé, paraît-il, pendant qu'il était dans l'Inde. Des difficultés étant survenues entre le curé de Sart-Dame-Aveline et ses ouailles, quelques personnages libéraux, parmi lesquels M. Emile de Laveleye ont pris l'initiative d'une souscription à laquelle plusieurs chefs du parti libéral ont pris part, à l'effet de fonder dans cette commune une église protestante. M. Goblet, à son retour, s'est borné à recommander cette œuvre dans la *Revue de Belgique*. Aujourd'hui, ce mouvement est mort ou à peu près. L'idée, d'ailleurs, nous semble peu pratique : on ne fonde plus de religion à notre époque et après tout, la religion protestante, là où elle domine, est aussi dangereuse, aussi néfaste au point de vue du progrès que la religion catholique.

Le dernier livre de M. Goblet se ressent du caractère religieux, mystique de son auteur. Ce n'est pourtant pas, comme il le déclare dans sa préface, un livre de propagande qu'il a voulu faire : c'est un simple exposé des transformations des idées religieuses parmi les sectes protestantes en Angleterre et en Amérique.

« Je n'ai ni l'arrière pensée, dit-il, de recruter des adhérents à l'un ou l'autre des systèmes que je compte exposer, ni la prétention d'offrir à mon tour une solution nouvelle. Mon seul but est de fournir quelques matériaux à l'histoire du rationalisme religieux dans la seconde partie du XIX<sup>me</sup> siècle. Aussi me suis-je surtout appliqué à rassembler des faits et à résumer des documents, en maintenant mes appréciations sur le terrain de la critique générale.

Sa conclusion mérite d'être citée. Ici le philosophe voit plus haut. Le problème social, économique, le préoccupe.

Écoutez plutôt :

« ... Nos spéculations métaphysiques ont longtemps détourné des problèmes sociaux l'attention des esprits les plus éminents et les plus généreux : la foi prochaine devra rejeter au second rang la préoccupation des choses supra-sensibles pour concentrer notre principale activité sur l'amélioration de ce monde.

« Nos sciences positives concluent de plus en plus à l'écrasement du faible par le fort dans le combat pour l'existence : la foi prochaine aura à réagir contre cette apothéose de la force et à asseoir sur une base religieuse les droits de l'individu.

« Notre régime économique n'a pas tenu les espérances dont s'étaient un instant bercés nos pères : la foi prochaine aura non seulement à nous proposer sa solution du problème de la souffrance et du mal, mais à nous offrir un remède pour introduire plus de justice dans les relations des hommes. »

Tout cela est fort bien dit et bien pensé. Mais, question de foi religieuse mise de côté, est-ce que le législateur Goblet d'Alviella n'oublie pas un peu ce qu'écrivait Goblet le philosophe ?

L'influence délétère du milieu officiel et parlementaire serait elle donc exacte et aurait-elle prise sur notre homme ?

On le dirait vraiment.

• • •

Au physique, Goblet nous apparaît sous les traits d'un homme ordinaire, d'une grandeur un peu au-dessus de la moyenne ; il est maigre — pas autant que son ami Karl Buis, cependant. Il porte un monocle. Est-ce là ce qui lui fait cligner les yeux ? A la vue il marche rapidement, les mains dans les poches de son paletot, dont il retire de temps en temps quelques petits papiers ; des notes probablement. Il est la bête noire de la droite et il le lui rend bien, du reste. A la Chambre, il prend peu attention aux débats. Il n'y perd pas grand chose, après tout. Son temps, il le passe soit à écrire, soit à lire des revues ou des livres. Si un jour il devient ministre — tout arrive en ce bas monde — il apportera dans ses fonctions une attitude décidée contre les tentatives cléricales. M. Goblet ministre de la justice et des cultes ! C'est cela qui ne ferait point l'affaire de la droite, à moins que comme Bara, un autre mangeur de cléricale, M. Goblet ne modère son ardeur belliqueuse.

En résumé, voilà l'homme. Il est encore jeune et nous réserve encore des surprises — agréables, peut-être, — désagréables, c'est possible.

Enfin, qui vivra verra !

L. B.



LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

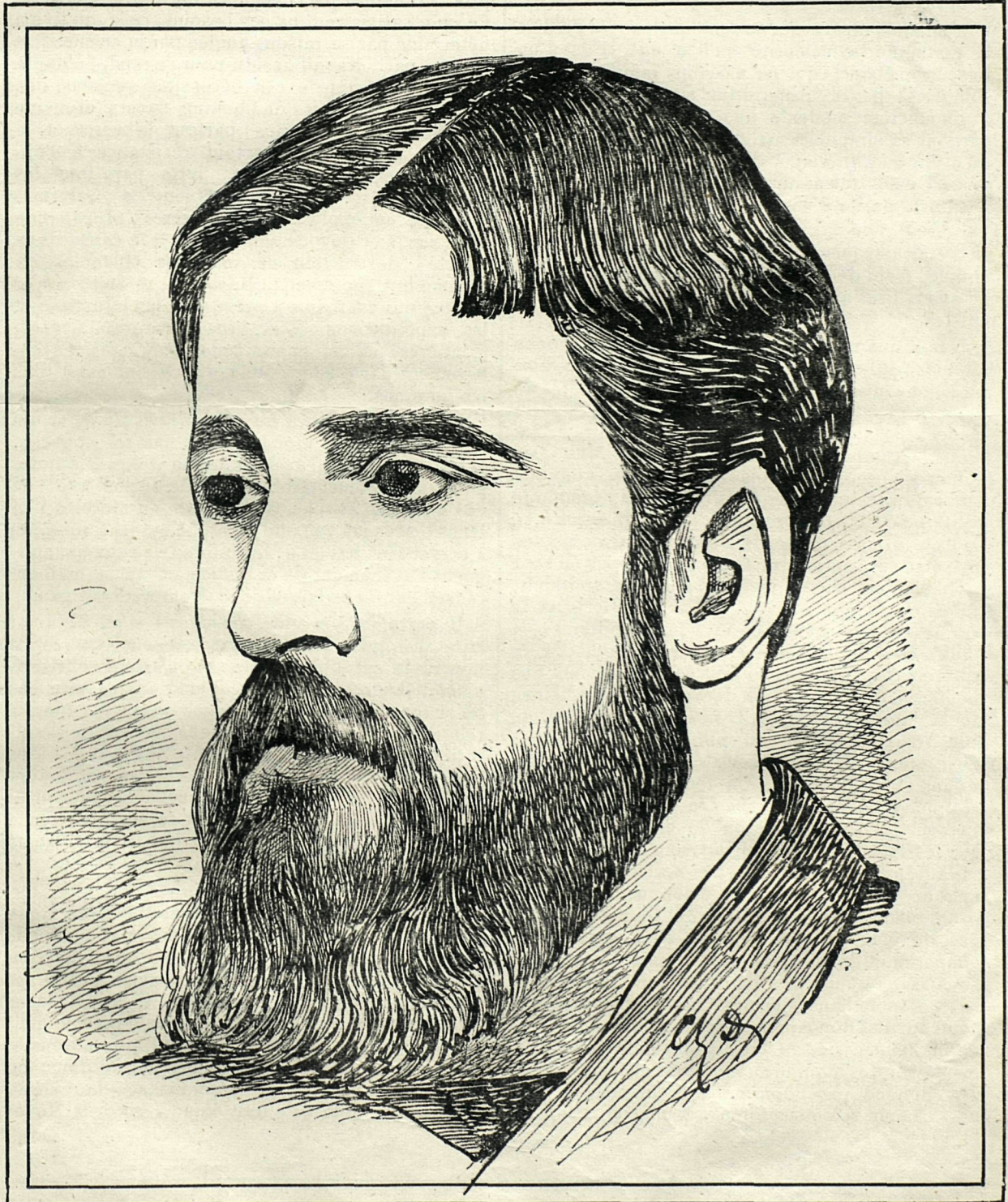
4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

ANTOINE CYVOCT





## ANTOINE CYVOCT

La vie d'Ant. Cyvoct est bien courte à raconter. Elle n'a d'intérêt que par ce qu'elle est un exemple poignant de ce que luttent et endurent dans ce terrible siècle, ceux qui ne veulent pas se perdre dans les passions égoïstes et s'abrutir dans de faciles plaisirs. Qu'on loue ses idées ou qu'on les blâme, le courage de ce jeune homme de 22 ans qui va de propos délibéré affronter la mort pour ses idées — et sans aucun espoir possible de succès, par pure abnégation — impose l'étonnement et le respect.

L'enfance de Cyvoct ne semblait pas lui prédire la malheureuse célébrité qu'il a eue. Fils d'un tisseur de soie, qui ne s'occupait jamais que du soin de sa petite usine, il fut élevé par une mère à l'honnêteté modeste que nous avons vue ici, gardant sa simplicité malgré les épreuves terribles qu'elle a eue à traverser depuis quelques mois. Le jeune Cyvoct fut un fervent catholique jusqu'à 16 ans ; il fit partie d'un cercle catholique d'ouvriers, jusqu'à 20 ans.

Il était dès lors tel qu'il fut depuis, bon, dévoué, simple, plein de douceur et d'abnégation. Ce fut en allant tirer au sort qu'il rencontra des anarchistes.

Il faut que nous disions ce que sont les hommes affublés de ce surnom dont on a voulu faire un épouvantail. L'anarchisme est le produit de deux profonds courants d'idées de la société moderne : l'un scientifique, venu par Adam Smith, Humboldt, Proudhon, Stuart Mill, Bakounine, procède à la fois du socialisme utopique du commencement de ce siècle et de l'économie politique classique, prenant à l'un la fraternité, à l'autre la spontanéité de l'ordre, l'harmonie des intérêts ; ses représentants les plus connus ici sont probablement Elisée Reclus et Pierre Krapotkine ; qui expie maintenant à la prison de Clervaux le tort d'être un savant et un honnête homme ; — l'autre courant est révolutionnaire, produit de la misère et de l'oppression bourgeoise ; il vient des jacqueries du moyen âge, de Babeuf, des émeutes de la faim en 1832 à Lyon, des journées de juin 1849 ; il arrive au nihilisme en Russie ; c'est le fond de révolte contre l'oppression qu'il y a dans l'âme humaine. La tendance scientifique s'appuie d'abord sur le besoin d'être libre ; elle s'étaye de la constatation de ce fait historique que les attributions de l'État vont en diminuant sans cesse, l'homme en se perfectionnant ; la marche même de la civilisation ne se fait-elle pas de l'autorité vers la liberté ? Ne mettons-nous pas de plus en plus sous la seule garde de la bonne foi et de la raison de l'homme, ce qui était sous la surveillance du gendarme et du juge ? En effet, d'après l'anarchisme, l'intérêt et la morale se confondent ; donc la société se conformera tout naturellement, dès qu'on aura détruit les injustices, le pouvoir de l'homme sur l'homme et l'exploitation de l'homme par l'homme, à la maxime célèbre de « chacun selon ses forces, à chacun selon ses

besoins. » L'idéal de l'anarchisme est certes le plus élevé que l'on puisse concevoir et le seul reproche sérieux qu'on lui fasse de bonne foi, c'est que pour être réalisé, il demanderait des hommes parfaits.

La règle de conduite que cette théorie doit imposer à ceux qui la professent se devine d'avance : solidarité avec tous les hommes, car tous sont nos frères et nos égaux ; la fraternité comme seule règle des rapports sociaux ; le travail assidu car, chacun doit contribuer de toutes ses forces à la production puisque la société doit fournir à chacun de quoi satisfaire tous ses besoins, tels qu'il les détermine par sa raison, guidée par la science ; et d'autre part, travail assidu pour se rendre compte de ces besoins et de ces nécessités sociales, des droits et des devoirs de l'homme envers lui-même et envers ses semblables ; partout la vérité et la justice ; mais aussi, partout résistance à l'oppression et au mensonge ; lutte par tous les moyens contre ceux qui violent la fraternité humaine en exploitant leurs frères ; propagande sans repos et dévouement absolu à la cause de la liberté ; destruction de tous les obstacles et, comme but suprême la *Révolution*, qui doit balayer tout ce qui contribue à maintenir les injustices et les exploitations : Etat, magistrature, armées, frontières, police, capitalisme, bourgeois et accaparement par quelques-uns de ce qui est à tous les hommes.

Voilà en substance les idées de ces hommes qui apportent à notre monde épuisé une foi nouvelle, et qui, au milieu des persécutions et des calomnies poursuivent leur œuvre de rédemption avec un dévouement et une abnégation admirables : en Russie sous les yeux de l'Europe sympathique, ici à travers les haines et les injures de ceux qui craignent l'avènement de la justice et aussi malheureusement de ceux qui ne les comprennent pas.

Il partagea de suite ces idées ; elles devaient faire une très forte impression sur un esprit nourri de cette philosophie populaire du christianisme, étrangère aux subtilités et aux jésuitismes de la théologie savante, de ces idées de morale religieuse, imprégnées des souffrances et des aspirations du peuple, assez semblables à celles des premiers chrétiens dont les anarchistes ne diffèrent guère qu'en ce que les chrétiens placent leur idéal dans un ciel impossible au lieu de le placer sur la terre, et laissent à un Dieu imaginaire la tâche de réaliser leur idéal au lieu de s'en imposer la réalisation à eux-mêmes.

Aussi, il se lança dans l'anarchie avec toute l'ardeur d'un néophyte ; il y transporta, comme le font les Russes qui, eux aussi, ont une éducation toute religieuse, la foi et l'enthousiasme de ses anciennes croyances. Un jour il vint trouver Bordat, condamné également depuis pour le délit de fantaisie qualifié d'affiliation à l'Internationale, et lui dit qu'il l'avait entendu parler dans un meeting, qu'il avait de suite partagé ses idées, qu'il venait s'offrir de tout cœur à servir la Révo-



lution. Il parla avec une telle ardeur, une telle conviction, que les anarchistes, malgré les préventions qu'ils avaient contre Cyvoct à cause de ses opinions antérieures, l'admirent de suite parmi eux ; c'était le moment où paraissait le *Droit social*, rédigé par Gauthier et Bernard, disparu aussi depuis dans les prisons de la bourgeoisie so-disant républicaine ; Cyvoct ne collabora pas à ce journal, dont les articles furent invoqués contre lui dans ses actes d'accusation ; mais il fréquenta ces réunions enfiévrées où, considérant la révolution comme prochaine et exaspérés par la persécution indigne dont ils étaient l'objet, les anarchistes, dans une véritable ivresse de liberté et de fraternité, parlaient déjà comme s'ils eussent vécu dans une société sans policiers et sans tyrannie, où ils s'exaspéraient surtout de ces résistances intéressées, mais inévitables, qu'ils rencontraient, et se laissaient aller à des propos qui, soigneusement recueillis, enflés, commentés par les mouchards, devinrent des chefs d'accusation, se changèrent en « machinations et artifices coupables » pour lesquels, Cyvoct va monter sur l'échafaud ! — Et voilà comment la bourgeoisie rejette à la violence, seule ressource des désespérés, toute cette jeunesse enthousiaste, sympathique si pleine de nobles aspirations et de bonne volonté !

Entré dans ce mouvement, Cyvoct parla — cinq ou six fois en tout — dans des réunions publiques ; il prêcha la grève des conscrits, c'est-à-dire un moyen pratique de supprimer les armées permanentes, dont tant de gens sont adversaires. Peu après la persécution commençait : Bonthoux et Dejoux, gérants du *Droit social* ayant été condamnés à deux ans de prison, ce journal disparaissait, tué par ces procédés renouvelés de l'Empire. L'*Étendard Révolutionnaire* lui succédait, mais, dès le troisième numéro son gérant, Crestin, était arrêté. Cyvoct ne put contenir son courage et sa générosité ; il offrit de lui succéder. Certes il ne pouvait supposer qu'au lieu de quelques années de prison, sa responsabilité de gérant irait jusqu'à l'échafaud ou tout au moins au bagne, mais il était prêt, ainsi qu'il l'a montré depuis, à affronter toutes les conséquences de ses opinions.

Bientôt les persécutions redoublèrent ; arrestations, visites domiciliaires, appels chez les commissaires de police et expulsion pour les étrangers, mois et années de prison à chaque instant, tout fut employé par l'autorité, en proie à une véritable fureur de persécution pour écraser l'anarchisme.

Cyvoct, continuait à travailler régulièrement chez son père et à vivre du modique salaire qu'il gagnait comme les autres ouvriers.

Après que cinq numéros de l'*Étendard* eurent paru avec sa signature comme gérant, il comprit que son heure était venue et, plutôt que d'aller inutilement pourrir dans un cachot, il prit le chemin de l'exil, le 6 octobre 1882. Il se rendit d'abord à Lausanne. C'est là qu'il apprit l'attentat du 22 octobre dit : crime de Bellecour. Une bombe lancée par un inconnu — un mouchard peut-être —

dans un café à femmes, l'Assommoir de Bellecour, tua un nommé Miodre et blessa plusieurs autres personnes. Ce bouge élégant avait souvent été l'objet des invectives des anarchistes ; le *Droit social* l'avait désigné comme un des repaires de corruption que la révolution aurait à détruire ; il disait que les bourgeois y prostituaient les femmes et les filles des travailleurs.

Cyvoct partit pour Verviers, vers le commencement de novembre 1882.

Il vint ensuite à Bruxelles. C'est ici que nous l'avons vu, dans un meeting tenu à la *Cour de Bruxelles* : il y combattit le suffrage universel ; il avait une vraie tête d'illuminé, des yeux ardents, mais pleins de douceur, la voix pathétique ; il parlait avec une conviction profonde et, dans cette assemblée hostile à ses idées, l'impression fut grande : son étrangeté frappa les assistants.

Le 23 février 1883 eut lieu l'accident de Ganshoren. Cyvoct et son ami Métayer étaient allés à la campagne faire une expérience chimique, dont l'idée leur était venue en suivant le cours de chimie industrielle au musée ; car, ici comme partout, Cyvoct partageait son temps entre le travail et l'étude. Des matières explosibles que portait Métayer éclatèrent, en lui causant des blessures dont il mourut bientôt à l'hôpital Saint-Jean, après avoir stoïquement supporté d'atroces souffrances. Cyvoct fut arrêté et reconnu ; le parquet s'empressa d'imaginer une vaste conspiration et ouvrit une instruction compliquée, allant rechercher des complicités imaginaires jusqu'en Russie, mettant tout en œuvre pour faire croire à un dangereux complot ; on arrêta l'étudiant russe Fédersch, et le malheureux Didier, qui connaissait à peine les anarchistes de Bruxelles et était leur adversaire politique, mais qui avait donné l'hospitalité à son compatriote Cyvoct.

Le juge d'instruction interrogea, confronta, dé tint, et des efforts dignes d'une meilleure cause et d'un meilleur succès ; il accumula un dossier énorme, mais aboutit à un misérable échec. Seulement, comme il fallait bien condamner à quelque chose, on condamna Cyvoct à un mois de prison pour avoir pris le nom de Didier, et Didier lui-même à trois mois. Puis ce dernier fut expulsé.

On eut alors à statuer sur la demande d'extradition formée contre Cyvoct par le gouvernement français pour l'assassinat de Bellecour.

La chose paraissait fort simple ; la Cour d'appel de Bruxelles ne put faire autrement que d'émettre un avis favorable ; Cyvoct fut donc extradé et fut ramené à Lyon. Quand, après de longs mois de détention, il comparut en décembre dernier devant la Cour d'assises du Rhône, son procès fit grand bruit. Le procureur général soutint la prévention avec acharnement ; il fit intervenir dans son réquisitoire les rapports de la police secrète ; il fit comparaître comme témoin le commissaire Péraudin qui éleva l'étrange prétention de citer les rapports de ses mouchards, qualifiés par lui de « personnes dignes de foi et à même d'être bien informées », sans vouloir citer



leurs noms; il fit venir aussi le patron et un garçon de l'établissement où avait eu lieu l'explosion.

Malgré tout, Cyvoct, assisté de M<sup>r</sup> Laguerre, député du Vaucluse, parvint facilement à établir son alibi. L'accusation échoua piteusement, le jury déclara Cyvoct innocent du crime, et de toute participation matérielle au crime. Mais le procureur général, pour mettre à profit les passions de parti et les rancunes de caste des bourgeois qui jugeaient Cyvoct, leur fit voir dans celui-ci un ennemi, un anarchiste; il lut des articles violents du *Droit social*, où l'accusé n'avait jamais collaboré, et de l'*Etendard* dont il n'avait été que gérant (pendant six semaines) et le jury trompé, influencé, sous la pression de haines et de craintes politiques habilement exploitées, répondit que Cyvoct avait bien réellement excité au crime par machinations et artifices coupables.

Ces braves bourgeois avaient cru donner à l'accusé les quelques années de prison que leur semblait mériter des articles de journaux et une propagande dirigée contre leur classe, mais quand ils entendirent prononcer une condamnation à mort, ils furent épouvantés de ce qu'ils avaient fait et se hâtèrent de signer un recours en grâce au Président de la République. Voilà comment Cyvoct, acquitté du chef d'assassinat fut condamné à mort comme gérant de journal.

Ce résultat inique avait ému l'opinion. Deux amis de Cyvoct, MM. Splingard et Lorand entreprirent une énergique campagne en sa faveur. Par des articles de journaux, des circulaires, des démarches personnelles répétées, par tous les moyens à leur disposition, ils cherchèrent à faire mettre à néant la monstrueuse condamnation. Ils établirent avec un vrai luxe d'évidence, contre lequel tous les discours ministériels ne pourront rien, que les faits pour lesquels Cyvoct était condamné n'étaient pas compris dans la demande d'extradition adressée au gouvernement belge; que c'étaient des faits politiques pour lesquels aucune extradition ne peut être accordée; que Cyvoct avait déjà été condamné deux fois et renvoyé une fois pour ces mêmes faits. Et, en effet, Cyvoct, qui avait quitté Lyon le 6 octobre 1882 après ses quelques mois de vie politique, avait été poursuivi et condamné pour ces articles et ces discours à deux ans de prison en décembre 1882; puis à cinq ans en janvier 1883 avec Krapotkine, Gauthier, Borda et tant d'autres pour affiliation établie au moyen des mêmes faits et des mêmes discours; enfin il avait été poursuivi pour excitation à la guerre civile et renvoyé par une ordonnance de non lieu.

Et cela, pendant que, réfugié à l'étranger, il n'avait naturellement pu ni écrire une ligne, ni dit un mot en public à Lyon. M. Janson vint leur apporter l'appui de son nom et de son talent.

La Cour de Cassation de France eut à juger le pourvoi formé par Cyvoct. Son arrêt rendu avec une précipitation incroyable, sans même qu'on permit à la défense de faire venir et de présenter ses pièces, repoussait tous les moyens invo-

qués, déclarait régulier le témoignage de Perraudin et affirmait que la question de complicité morale n'était pas complexe, alors que le procureur général avait dit lui-même qu'on ne savait à laquelle des deux branches de cette question le jury avait voulu répondre.

Enfin, pour les moyens tirés de la violation du traité, la Cour se déclarait incompétente et disait que c'était au gouvernement à les examiner.

M. Janson, dans la séance du 1<sup>er</sup> février, demanda alors à notre gouvernement de faire pour Cyvoct ce qui avait été fait pour Tabareau, extradé et condamné dans les mêmes conditions sous le ministère De Landtsheer et rendu à la Belgique. L'éloquent député de Bruxelles se surpassa dans cette question si importante de la violation des traités et de la condamnation à mort d'un journaliste; mais il se heurta au parti pris, à la mauvaise foi, aux mesquineries et aux rancunes d'une chambre avilie par les passions étroites et stupides mais parfois féroces (comme tout ce qui est stupide) de la petite politique parlementaire. Dans un discours incolore, sans franchise et sans valeur, plein d'erreurs de droit et d'arrière-pensées mauvaises, M. Bara se débarrassa de cette question gênante, sans daigner répondre aux arguments, sans oser contester les faits, en se réfugiant derrière des subtilités et des mots creux, ou parfois en affirmant avec audace, malgré l'évidence des faits et malgré le texte de la loi.

D'ailleurs les arguments juridiques, la raison et l'humanité, la dignité du pays et le respect de sa souveraineté n'étaient rien pour la Chambre, en comparaison de cette occasion unique d'isoler et de compromettre l'extrême gauche, en vue des élections prochaines. Jamais cause plus juste et plus claire ne fut plaidée avec plus de talent, mais jamais elle n'eut de juges moins disposés à la décider d'une manière impartiale.

Aussi n'y eut-il que quatre députés assez honnêtes pour voter selon leur conscience et selon le droit. Ils méritent qu'on cite leurs noms, et ces noms, Janson, Robert, Féron et Arnould, ne seront pas oubliés par le peuple.

La cause de Cyvoct est bien celle du peuple. Qu'est-ce en effet que ce malheureux jeune homme, sinon une victime des ennemis du peuple? Et pourquoi va-t-il mourir sinon pour avoir rêvé le bonheur de l'humanité?

Aussi, le peuple ne s'y est pas trompé, et dimanche, c'est avec un véritable enthousiasme qu'une assemblée où se trouvaient réunis plusieurs milliers de citoyens, a voté un ordre du jour de protestation contre la conduite scandaleuse de la Chambre et du Gouvernement.

Cet ordre du jour invite la démocratie française à respecter elle-même les traités qu'elle a fait et à faire mettre Cyvoct en liberté à la frontière belge. Espérons que MM. Laguerre et Clément, ceau, qui vont interpeller le ministère français, seront plus heureux que M. Janson.

Nous faisons des vœux sincères pour que cette agitation réussisse et pour que Cyvoct soit mis en liberté.

G. L.



LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>a</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

M. JULES GUILLERY





## M. JULES GUILLERY

Il existait autrefois, en France, une famille noble, de Bretagne, qui s'appelait Guillery. Ces seigneurs féodaux servirent d'abord le fameux duc de Mercœur et devinrent des brigands qui semaient la terreur à dix lieues à la ronde.....

Le député de Bruxelles dont nous esquissons aujourd'hui le portrait, descend-t-il de ces fameux brigands? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'au début de sa carrière d'homme politique, s'il ne mit point Bruxelles à feu et à sang, il était considéré comme un homme très dangereux.

Combien il diffère cependant du Guillery, l'« escholier » léger de la comédie d'Edmond About :

Il était un p'tit'homme,  
Qui s'app'lait Guillery,

Carabi;

Il s'en fut à la chasse,  
A la chasse aux perdrix,

Carabi.

Titi carabi  
Toto carabo

Compère Guillery!  
Te lairas-tu (*ter*) mourir?

\*  
\* \*

Jules Louis Guillery a vu le jour dans la patrie de Jean de Nivelles, le 14 mars 1824.

A peine âgé de 21 ans, Guillery entra au barreau.

L'avocat est très connu. Il plaide surtout les procès d'affaires importantes et sa connaissance approfondie de notre législation commerciale fait de lui un excellent avocat d'affaires.

Deux fois déjà il a eu les honneurs du bâtonnat, ce qui prouve en quelle estime il est auprès de ses confrères du palais.

D'un tempérament bilioso-sanguin, Guillery est un homme entier et dépasse parfois la mesure. Qui ne se rappelle la critique quasi-générale que suscita sa réponse à l'avocat-général dans le procès Fortamps? L'ancien sénateur de Bruxelles, on le sait, avait été compromis dans les affaires de la Banque de Belgique.

L'émotion était générale dans le pays et tout le monde réclamait une loi répressive pour les hommes peu scrupuleux de la finance.

Guillery, alors président de la Chambre, défendait Fortamps devant la cour d'assises. Le ministre public réclamait la condamnation de l'ancien gouverneur de la Banque de Belgique, coupable de négligences graves dans sa gestion; et pour donner plus de poids à son argumentation, l'avocat-général parla des débats qui avaient eu lieu à la Chambre. « Laissez donc la Chambre tranquille! »

interrompit tout à coup Guillery, et cette interruption fut vivement relevée par la presse.

Cette protestation laissa absolument froid l'avocat de Fortamps. La presse? Mais il connaît ça, lui. N'est-il pas un ancien journaliste? En 1880 d'ailleurs, en présence des représentants des principaux journaux de l'Europe, Guillery a fièrement revendiqué ses titres de publiciste.

L'*Observateur* et l'*Indépendance* l'ont compté pendant de longues années parmi leurs collaborateurs. Mais il n'a pas seulement été un polémiste. On lui doit un savant ouvrage en trois volumes : *Des sociétés commerciales en Belgique*, épuisé en deux années et dont la deuxième édition vient de paraître. On lui doit également un *Commentaire législatif sur la loi du 18 mars 1873*, sur les sociétés.

Elu membre de la Chambre pour l'arrondissement de Bruxelles, au mois de juin 1859, Guillery a conservé ce mandat sans interruption. Il y a donc vingt cinq années qu'il fait partie de notre parlement.

Dès son entrée à la Chambre, on le voit combattre le projet des fortifications d'Anvers et donner la préférence à la ligne de la Meuse.

M. Frère était ministre des finances alors et, comme aujourd'hui du reste, il ne souffrait pas qu'on le combatte. Guillery, de son côté, ayant des aspirations plus larges, des idées plus grandes que les vieilles perruques doctrinaires, était mal vu par le ministère. Il continua néanmoins son petit bonhomme de chemin sans se soucier de la mauvaise humeur de M. Frère et de ses créatures.

L'orage éclata le 15 mars 1861.

On discutait la fixation de l'ordre du jour. Il s'agissait de savoir quand on s'occuperait du projet de loi allouant un crédit de 15 millions et demi au département de la guerre, pour la transformation du matériel d'artillerie et la démolition de certaines places fortes.

M. Coomans se plaignit de ce que le cabinet exigeait la discussion immédiate de ce projet. Il demanda formellement l'ajournement du débat, pour permettre aux députés et à la presse d'étudier les questions graves qu'il soulevait.

C'est alors que furent échangées les aménités suivantes, extraites des *Annales parlementaires* :

M. Rogier, ministre de l'intérieur, interrompit l'orateur dans les termes suivants :

« Ce n'est pas là de la discussion, c'est de la tactique.

M. GUILLERY. — Vous avez attaqué la section centrale.....

M. ROGIER. — Ce sont des insinuations indignes!



M. COOMANS. — Aucun gros mot ne me fâchera de votre part, vous m'y avez si bien habitué....

M. FRÈRE-ORBAN, ministre des finances... — C'est absurde!

M. COOMANS. — Le gouvernement n'a pas même répondu aux questions de la section centrale.

M. FRÈRE-ORBAN. — Il a été répondu dans les huit jours.

MM. GUILLERY et GOBLET. — C'est inexact!

M. FRÈRE. — Dans les trois jours....

M. GUILLERY. — C'est faux.

M. FRÈRE. — Il a été répondu incontinent.

M. GUILLERY. — Cela n'est pas vrai!

M. FRÈRE. — *Vous en avez menti!*

PLUSIEURS VOIX : à l'ordre, à l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite M. le ministre des finances à retirer la parole qu'il vient de prononcer.

M. FRÈRE. — Je vous prie, M. le président, de vouloir bien m'écouter.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez la parole.

M. FRÈRE. — J'ai le droit d'être entendu; il s'agit de savoir si les membres de la Chambre peuvent insulter, dans une assemblée, les ministres, et si les ministres doivent accepter, sans les relever, toutes les injures qui leur sont adressées ici. Voilà la question... Je maintiens ce que j'ai dit!

DES MEMBRES. — A l'ordre!

M. LE MINISTRE refusant de retirer les paroles injurieuses adressées par lui à M. Guillery, est rappelé à l'ordre. Mais après quelques explications, le rappel à l'ordre fut retiré.

Que dites-vous de cette attitude de M. Frère? Cette insolence grossière n'a pas d'exemple même dans les réunions publiques qu'il fait décrier et vilipender que les Canler qui sont à ss solde.

Cet incident, faut-il le dire, impressionna vivement la Chambre, et une haine profonde et mutuelle entre MM. Frère et Guillery en fut la conséquence.

Celui-ci, néanmoins, continuait à remplir son mandat avec beaucoup d'activité.

Citons, par ordre de dates, les différents travaux auxquels il prit part, soit comme auteur de projets de lois, soit comme rapporteur, et la part qu'il prit dans les discussions.

En 1862, Guillery revendique le premier une augmentation du traitement des instituteurs. Il propose un amendement dans ce sens, augmentant le budget de l'intérieur d'une somme de 700,000 francs environ. Dans la même session il propose un nouvel amendement accordant un crédit de 300,000 francs, pour subsides aux communes du

chef de dépenses pour l'instruction primaire. Dans le même ordre d'idées, il propose avec MM. Sabatier et Dethuin, dans la séance du 16 décembre 1875, deux propositions de loi; la première avait pour but d'assurer aux instituteurs primaires un minimum de 1,000 francs de traitement, et la seconde, de créer une pension de retraite à ces mêmes instituteurs. Ces deux propositions furent acceptées par la Chambre, sous le ministère de M. Malou.

En 1864, Guillery s'élève avec une extrême énergie contre la participation des volontaires belges à l'expédition du Mexique, prédisant la défaite inévitable de Maximilien à la suite de ce qu'il appelait « la grande faute de l'Empire. »

Mais Guillery s'est particulièrement occupé des questions se rapportant à la législation et à la réforme des codes. Il a été nommé rapporteur du code pénal militaire et du titre des sociétés coopératives. Dans ce dernier domaine, il n'a guère fait merveille, car notre législation sur les sociétés coopératives laisse énormément à désirer. Il est vrai que comme rapporteur il ne pouvait que refléter l'écho de la Chambre, et cela dit tout.

Dès 1866, Guillery se montrait l'adversaire de la détention préventive et de la peine de mort. La même année il proposa un amendement relatif à cette dernière matière, et qui ne fut rejeté qu'à une faible majorité.

La contrainte par corps trouva en lui un adversaire des plus décidés. N'ayant pu obtenir sa suppression radicale, il proposa, néanmoins et fit adopter, en 1869, une disposition transactionnelle.

En 1873, Guillery proposa également l'ordre du jour qui devait avoir pour conséquence de faire cesser les abus de la détention préventive. Il a été rapporteur de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de loi due à feu M. Lelièvre, sur le cumul des peines en matières correctionnelles.

Le 16 mars 1873, Guillery déposa son rapport, au nom de la section centrale, sur le projet relatif à la modification de l'article 29 du décret de 1813, quant à l'âge, pour la descente et le travail des enfants dans les mines et minières. On sait que ce projet de loi, discuté en 1876, fut attaqué avec violence par MM. Bara et Frère et passa néanmoins à la Chambre, grâce à M. Beernaert, ministre des travaux publics. Malheureusement, ce projet, tout anodin qu'il fut, ne passa point au Sénat, parce qu'il était considéré par nos pères conscrits comme une atteinte à la liberté des pères de familles. Tartufes vas!...

Le 22 novembre 1865, Guillery déposa une proposition de loi qui, malgré son caractère restreint, fut le point de départ d'une vive accélération dans les allures de l'opinion, parce qu'elle engageait le principe des capacités. Il demandait, en effet, l'électorat à la province et à la commune pour tous ceux qui, payant 15 francs, *savaient lire et écrire.*



Sur ces entrefaites, poussé par l'opinion qui réclamait une réforme électorale, le gouvernement déposa un projet de loi de réforme dont M. Hyman fut le rapporteur. Ce n'est qu'en 1870 que ce projet fut discuté et c'est alors que, d'accord avec plusieurs députés, entre autres MM. Demeur, Jottrand, Bergé, Couvreur, etc., etc., Guillery déposa un projet de révision de la Constitution. On sait ce qu'il en advint.

L'année suivante, Guillery, avec De Fuisseaux, Demeur, Houtart, Lescart, Cooremans et Bergé vota contre la dotation du Comte de Flandre.

La rage de Frère-Orban grandit toujours.

Enfin, en 1878, ce dernier revient au pouvoir et Guillery, malgré l'opposition occulte de M. Frère, fut nommé président de la Chambre.

Peu d'hommes ont comme Guillery présidé nos débats parlementaires. Il possédait une énergie morale incontestable et son impartialité était reconnue par tous. Dans les moments difficiles, il suffisait qu'il élevât la voix pour que le calme se rétablît. Il serait resté longtemps encore président de la Chambre sans un incident soulevé par M. Frère-vous-en-avez-menti.

C'était à la séance du 10 mars 1881. On discutait le budget de la guerre. La droite presque entière s'était abstenue parce que la Chambre avait supprimé un poste de 50 mille francs destiné à l'aumônerie militaire. M. Woeste, donnant les motifs de son abstention, s'était permis de dire que le ministre de la guerre était blâmé par l'armée. Sur cela, M. Frère s'est levé et a demandé au président de rappeler à l'ordre M. Woeste. Le président Guillery ne tint aucun compte de cette demande et fit son possible pour que M. Woeste retirât les paroles qu'on lui reprochait. C'est alors que M. Frère se leva de nouveau et demanda formellement un vote sur sa proposition de rappel à l'ordre.

Le colloque suivant eut lieu alors :

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas de vote par appel nominal sur le rappel à l'ordre : c'est au président seul à prononcer. Mais devant cette demande, il y a ma démission, et je la donne. Mais, aussi longtemps que j'occuperai le fauteuil, et j'y resterai jusqu'à 5 1/2 heures, je ne permettrai pas qu'on manque de respect à mon caractère.

M. FRÈRE-ORBAN, ministre des affaires étrangères. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — Prenez-la d'office.

M. FRÈRE-ORBAN. — Certainement, j'ai le droit de parler en vertu de la Constitution.

M. LE PRÉSIDENT. — Evidemment, mais pas sans l'avoir obtenue du président; je ne vous empêche pas de parler.

M. Frère prit la parole et redemanda le vote sur sa proposition. Guillery lui répliqua qu'il

avait le droit et le devoir de ne pas mettre aux voix le rappel à l'ordre. « Ma démission est donnée, dit-il, et demain vous ferez ce que vous voudrez. »

A la fin de cette séance, le président prit la parole et remercia ses collègues pour l'honneur qu'ils lui avaient fait en le nommant pour présider leurs débats. Il annonça de nouveau qu'il donnait sa démission et que c'était la dernière fois qu'il occupait le fauteuil.

Pendant cet incident, M. Frère, blême de colère, avait peine à se contenir.

Depuis qu'il a quitté la présidence, Guillery, redevenu simple député, ne prend plus une part active à nos débats parlementaires. Cependant, il y a un grand nombre de députés qui font encore moins que lui.

Parmi les questions dont il s'est occupé dans ces derniers temps, il faut citer son discours sur la loi concernant la presse; dans le budget de la justice de 1883, il a parlé des frais de police, et dans celui de l'instruction publique, il s'est occupé de l'enseignement moyen. Le concordat préventif de la faillite l'a trouvé également sur la brèche ainsi que la loi sur les livrets d'ouvriers. Mais dans chacune de ces questions, son intervention a été de courte durée. Il ne fait point de longs discours : il ne dit que quelques mots dans la discussion des articles.

Enfin, la question des impôts et celle de la réforme électorale, l'ont mis également en évidence. De même dans la proposition de révision de l'article 47 de la Constitution. Il est un des huit de la petite chapelle, comme disait M. Wascor.

Seulement, il a lâché ses amis de l'extrême gauche lors du second vote de l'impôt sur les alcools. Sans lui, l'impôt en question était rejeté.

Nous connaissons beaucoup de gens qui lui garderaient rancune de cette faiblesse.

Il en est de même de son attitude lors de l'interpellation de Janson au sujet de Cyvoct. Guillery s'était offert à interpeller lui-même, ce qui ne l'a pas empêché de voter contre l'ordre du jour présenté par M. Janson.

On prétend que son intransigeance a sa source dans la haine de M. Frère et que sans l'incident du « vous en avez menti ! » Guillery serait un de ces progressistes modérés de la nuance Jottrand, Van Humbeek et Cie. Il y a peut-être du vrai là dedans. Cependant, comment concilier cela avec son vote lors de la demande du renvoi au lendemain de la discussion faite par M. Frère, et dont il est question plus haut ?

Quoi qu'il en soit, Guillery est un homme, car c'est déjà une qualité rare que de rester 25 années dans une Chambre comme la nôtre, sans avoir complètement tourné casaque.

L. B.



LES  
**HOMMES DU JOUR**

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraisons de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE DU CASINO, 4<sup>e</sup> BRUXELLES

ABONNEMENTS : Série de 25 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

**M. LE HARDY DE BEAULIEU**





## M. LE HARDY DE BEAULIEU

« La parole est à M. Le Hardy de Beaulieu. »

A peine M. le Président a-t-il prononcé ces paroles, que les membres de la Chambre, jusqu'alors attentifs à la discussion, se lèvent, s'étirent, causent entre eux, et bientôt un bourdonnement, de plus en plus fort, indique aux spectateurs des tribunes l'indifférence des représentants de la Nation envers l'orateur qui est à la tribune.

Quelques instants après, M. Descamps quitte le fauteuil présidentiel et se fait remplacer par le second vice-président, M. Couvreur ; M. D'Andrimont, secrétaire, descend du bureau et vient faire la causette avec son ami M. Bouvier.

Les membres sérieux et affairés de la Chambre, profitent de l'occasion pour faire leur correspondance ou étudier leurs dossiers ; d'autres s'échappent vivement et vont à la buvette déguster le cognac de la questure. Le couloir circulaire qui se trouve sous les tribunes réservées, est rempli de promeneurs discutant par groupes, — souvent de toute autre chose que des intérêts de la Nation.

Les journalistes rangent plumes et papier et descendent griller une cigarette, pendant que les ministres tenus à leur banc, se regardent tristement en prenant un air de résignation qui fait peine à voir.

Dans les tribunes publiques, le spectacle n'est pas moins curieux. Dès que M. Le Hardy de Beaulieu se lève, le plus grand nombre des spectateurs s'empressent de dégringoler l'escalier étroit et humide qui les conduit à la Place de Louvain. Le provincial venu pour entendre nos Cicérons parlementaires se retire désolé. Bref c'est un sauve-qui-peut général. Quelques vieux habitués des tribunes réservées, sous-officiers en retraite, petits rentiers, venant là pour faire leur sieste, demeurent seuls fidèles à leur poste.

C'est qu'il faut un véritable courage pour écouter le représentant de Nivelles, l'orateur à la

voix sourde, monotone, que l'on entend à peine au milieu du bruit des conversations particulières.

Il est vrai que cela le laisse indifférent, il va son petit bonhomme de train, sans s'inquiéter du *qu'en dira-t-on*, décidé à aller jusqu'au bout, et à faire avaler à ses malheureux collègues son charabia débité d'une voix nasillarde et trainante. Je ne jurerais pas qu'il n'y ait une certaine dose de moquerie dans le fait de cet orateur que l'on n'écoute pas, que l'on ne comprend pas et qui, narquoisement, développe pendant plusieurs heures les théories les plus diffuses et les plus incompréhensibles. C'est un ennuyeux dans toute l'acceptation du mot.

Dans la séance du 22 décembre 1871, M. Balisau à décoché à l'adresse de M. Le Hardy de Beaulieu l'épigramme suivante :

« On accusait le député de Charleroi d'avoir déserté la chambre, lors du vote du contingent militaire, et, par cette conduite prudente, échappé à un engagement compromettant. M. Balisau, crut devoir se justifier ; il le fit en ces termes :

« Je ne pouvais rester sous le coup d'une accusation de lâcheté..... Je suis sorti de la Chambre, il est vrai, au moment où l'on discutait le projet de loi sur le contingent de l'armée, mais je suis sorti, pourquoi ? Parce que l'honorable M. Le Hardy se levait pour prendre la parole..... »

Un rire inextinguible, qui faillit ébranler le Palais de la Nation, s'empara des membres de la Chambre et se communiqua jusqu'aux tribunes. M. Le Hardy, reconnaissons-le, fut le premier à rire de la boutade de son collègue.

M. Balisau craignant d'avoir été un peu vif, voulut atténuer ses paroles, et ajouta :

« Sachant qu'il fait toujours un..... *examen approfondi* des questions qu'il traite, j'ai cru que je pouvais me retirer pendant quelques instants. La discussion n'a duré que quelques minutes, et quand je suis rentré, le vote avait eu lieu.



« Je voudrais néanmoins bien savoir, Messieurs, quel est l'ami dévoué ou l'implacable ennemi qui me suit ainsi dans l'*accomplissement des actes les plus ordinaires de la vie*, je lui en témoignerais toute ma gratitude. »

Ce ne fut plus de la joie, ce fut du délire; jamais l'enceinte parlementaire ne retentit des accès d'une pareille gaieté; on se serait cru à une première du *Palais Royal*.

M. Le Hardy de Beaulieu est très amusant à étudier; d'une taille moyenne, le ventre proéminent, il marche lourdement, ne rappelant que vaguement la démarche gracieuse de la gazelle; le teint est fleuri; tout chez lui indique l'amateur de la bonne chère — ce qui certes n'est pas un crime; — la lèvre inférieure avancante lui donne l'air grincheux, et cependant M. Le Hardy est un homme charmant dans l'intimité. L'œil est enfoncé, le front est large et bien découvert.

A la Chambre, il est chez lui. Le public ne le préoccupe pas; quand il ne parle pas il dort et les huissiers sont obligés d'interrompre son sommeil quand il doit, en sa qualité de premier vice-président, remplacer M. Descamps.

Dans ce rôle M. Le Hardy est par exemple un président débonnaire; les orateurs ont beau jeu avec lui, ils peuvent s'escrier à leur aise, s'injurier, se provoquer, il n'entend rien, enfoncé paresseusement dans son fauteuil, et rêvant probablement à ce que son cordon bleu lui aura préparé pour dîner.

Il y a quelques jours à peine, plongé dans une douce somnolence, et possédé par un cauchemar qui lui faisait, sans doute, voir le roti brûlé ou la sauce mayonnaise râtée, il s'éveilla en sursaut..... M. Corrémans parlait; il le rappela à l'ordre, — on n'a jamais su pourquoi. — M. Frère-Orban, gracieux pour le premier vice-président, explique que ce rappel à l'ordre était un rappel à l'ordre..... de la question et M. Le Hardy opina du bonnet.

Un organe libéral, le *Journal de Charleroi*, écrivit à ce sujet :

.... Il est triste d'avoir à dire de dures vérités à un excellent libéral, à un économiste distingué, à un penseur qui n'est pas le premier venu. La bonne conduite des débats de la Chambre, leur dignité exigent cependant qu'il se tienne à l'écart du fauteuil présidentiel. C'est l'avis de tous, pris à gauche comme à droite. »

Il y a quelques années circula à la Chambre le portrait versifié suivant :

Le Hardy fut, dit-on, jadis magnétiseur;  
Chacun sait ça. — Quel regard magnétique!  
Quel geste aussi! — Quel endormant liseur!  
Oui, ses discours sont un sûr narcotique;  
Ils endorment jusqu'à Bouvier.

Par le fond, par la forme,  
De Beaulieu veut qu'on dorme  
Il n'a pas changé de métier.

\* \* \*

M. Ad. Le Hardy de Beaulieu est né vers le milieu de 1814. Les renseignements que nous possédons nous montrent le jeune élève ni meilleur ni plus mauvais que d'autres et aucun événement extraordinaire ne survint jusqu'à sa sortie de l'Université qui eut lieu en 1836. Il fit ses études de droit accompagnées de celles d'ingénieur, qu'il poursuivit à Paris et en Amérique jusqu'en 1838.

En 1839 il entra dans la vie active à Charleroi et habita Liège pendant les années de 1842 et 1843. De retour à Bruxelles, il présenta, en avril 1844, un premier projet de distribution d'eau qui, après maints déboires et tribulations et beaucoup d'argent dépensé sans retour, fut repoussé en 1852 au détriment des habitants de l'agglomération qui paient 4 172 ce qu'ils auraient payé 1 et qui n'ont ni l'eau nécessaire à tous les besoins, ni la pression voulue pour vaincre les incendies; choses qui étaient la base même du projet de notre avocat-ingénieur.

De 1846 à 1850, il a dressé les projets de la rue de la Loi, à 30 mètres de largeur (largeur au delà du rond point) avec pente et contre pente de 1 p. c. au lieu des 3 p. c. imposés par les ponts et chaussées et un grand viaduc en fonte au-dessus de la vallée du Malbeek.

Puis l'avenue Louise en ligne droite, de 75 mètres de largeur, avec jardin devant les maisons. Il fit également le nivellement général de Bruxelles, ainsi que les premiers projets du jardin zoologique dans le plan de celui d'Amsterdam.

En 1850, il concourut pour le pont de Cologne; ses idées, comme agencement général, ont été adoptées, mais elles ont été confiées pour l'exécution à d'autres, ce qui démontre l'utilité des concours..... pour les autres.

En 1850, M. Le Hardy retourna aux États-Unis, chargé d'une mission pour établir un service de bateaux à vapeur postaux d'Anvers à New-York. Il réussit dans cette dernière ville à obtenir un engagement du fameux armateur C. Vanderbilt. A Anvers et à Bruxelles on préféra Spillard-Cai-



maso! Les bourses de beaucoup de nos compatriotes en furent considérablement allégées.

Rentré en 1851, il contribua à construire en Belgique et à l'étranger, plusieurs lignes de chemins de fer dont le développement dépasserait celui du réseau belge tout entier.

\* \* \*

En 1863, les électeurs de l'arrondissement de Nivelles envoyèrent M. Le Hardy de Beaulieu à la Chambre des représentants. Jusqu'alors il s'était peu occupé de politique, non qu'il y eût été complètement indifférent, car déjà, en 1840, il publia à Charleroi, à la suite et en réponse à l'enquête parlementaire dirigée par l'abbé Defoere, dans le sens protectionniste le plus étroit, une brochure de 144 pages intitulée : *Des causes des crises commerciales et industrielles*; en 1844, dans une autre brochure, il combattit les conclusions de cette enquête présentées à la Chambre sous les espèces d'une loi soumettant notre commerce d'exportation et d'importation au régime *des droits différentiels*, régime si désastreux, qu'il a fallu rapporter la loi quelque temps après en présence de la détresse des Flandres et de la ruine du port d'Anvers.

En 1846, M. Le Hardy contribua comme secrétaire, sous la présidence de M. Ch. De Brouckère, au congrès des économistes, et en 1848, au congrès de la Paix, sous la même présidence.

Pendant quelques années, le représentant de Nivelles fit œuvre de libéralisme progressiste et le 25 novembre 1870, il vota pour la prise en considération de la proposition de revision des art. 47, 53 et 56 de la Constitution.

Le parti clérical, revenu au pouvoir, présenta au Parlement un projet de réforme électorale qui aboutit à la loi du 12 juin 1871. Dans le cours de la discussion, M. Le Hardy de Beaulieu prit la parole et attaqua très vivement le régime censitaire.

« Je me propose, dit-il, de démontrer que le cens établi comme base des institutions politiques est une cause permanente de trouble et de faiblesse pour les nations qui s'y sont soumises.

« .... Ce même cens est une cause d'impuissance et de destruction pour les gouvernements qui s'y appuient.

« .... Simplement parce que le cens est une base mobile, variable, destructible du droit politique.

« Que doivent être les institutions d'une nation pour qu'elles soient stables et fermes, non variable et surtout non attaquables par les opinions, les

partis ou les majorités qui peuvent avoir momentanément la prépondérance dans un pays ?

« Est-ce là le caractère du cens comme fondement des institutions ?

« Mais, Messieurs, notre mission principale n'est-elle pas de diminuer toujours les dépenses de l'État; pour arriver à réduire les impôts? Et, par conséquent, notre premier devoir est d'attaquer incessamment la base même du cens.

« .... En 1848, quelle a été la cause directe de la Révolution ?

« C'est encore le cens de 200 francs que M. Guizot n'a pas voulu réduire; le gouvernement de Louis-Philippe n'a pas voulu céder, il n'a voulu faire aucune concession au mouvement réformiste à ceux qui demandaient la réforme, c'est-à-dire un abaissement du cens; il a amené la destruction du cens et le suffrage universel... »

M BOUVIER. — Du naufrage universel.....

M. Le Hardy riposta vivement... Du suffrage universel qui a sauvé la France et la sauvera encore. »

En 1883, lors de la discussion sur le projet de revision, l'ex-revisionniste de 1870, vota contre la proposition.

M. Le Hardy de Beaulieu n'a pas encore, ainsi que l'a fait M. Vanderkindere, donné pour cause à sa palinodie, son extrême jeunesse. Cela viendra peut-être.

Lors de la discussion sur les nouveaux impôts le député-caméléon vote les aggravations de charges proposées par le ministère malgré sa déclaration de 1870 dans laquelle il disait que la mission principale des mandataires de la nation était de diminuer toujours les dépenses et réduire constamment les impôts.

\* \* \*

Actuellement M. Le Hardy de Beaulieu est un serviteur fidèle du ministère qu'il suivra dans toutes ses erreurs et dans ses actes les plus anti-démocratiques.

Après avoir été pendant de longues années un homme sincère, il termine sa carrière par une attitude qui fera oublier son passé honorable. On ne se rappellera plus que de l'homme qui a foulé aux pieds les convictions de sa jeunesse, et de son âge mur, pour devenir l'associé et le défenseur de ceux qu'il attaquait jadis. Il ferait bien de se retirer de la vie politique; il a dépassé l'âge où l'on peut déposer un vote sensé; nous demandons donc que l'on mette M. Le Hardy de Beaulieu à la réforme.

CH. D.



LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE ROGIER, 32, SCHAEERBEEK

ABONNEMENTS : Série des 5 numéros, 2 fr. 50; Série de 50 numéros, 5 francs.

M. OPTAT SCALQUIN





## M. OPTAT SCALQUIN

Comme président du Cercle des Installations Maritimes et comme auteur du rapport sur les écoles dentellières, M. Optat Scailquin fait beaucoup parler de lui en ce moment. Présentons-le donc à nos lecteurs, puisque c'est lui *l'Homme du Jour*.

M. Optat Scailquin est né à Braine-le-Comte, le 10 août 1842, pendant que son père, un des fonctionnaires attachés à la construction du fameux tunnel de Braine, résidait dans cette ville.

Le père Scailquin est mort récemment. C'était un honnête homme dans toute l'acception du mot. Le jeune Optat Scailquin fut élevé presque exclusivement par son brave et digne père qui était un de ces hommes rares qui ont su conserver, au milieu des mesquineries de notre temps, des idées larges, généreuses et un caractère indépendant. Cette mort fut un coup cruel pour le député de Bruxelles qui pleurera longtemps l'auteur de ses jours, auquel il doit tout ce qu'il est aujourd'hui.

Le grand-père de Scailquin était un des premiers contre-maitres du charbonnage Warroqué. Il découvrit, au commencement de ce siècle, plusieurs veines importantes qui firent la prospérité ..... des propriétaires du charbonnage de Mariemont et de l'Olive.

De 1851 à 1858, Scailquin fut élève de l'athénée de Namur et, de 1858 à 1862, il suivit les cours de l'Université de Liège, où il reçut son diplôme de docteur en droit.

Avant de quitter le « boulevard du libéralisme », comme on appelle la ville qui vit naître Frère-Orban, Scailquin entra chez maître Forgeur et y fit un stage d'une année.

Après cela, il vint s'établir à Bruxelles et fut le stagiaire de M<sup>e</sup> Vervoort.

À Liège comme à Bruxelles, le jeune Scailquin s'occupa activement de politique. Il n'a pas encore, comme M. Mineur..... pardon, comme M. Vanderkindere, regretté ses idées de jeunesse, et nous l'en félicitons. Il est vrai de dire que Scailquin n'a jamais émis des idées bien révolutionnaires.

Au Congrès des étudiants, par exemple, tenu à Liège en 1866, Scailquin a prononcé un discours

sur la question de l'enseignement qui a été fort applaudi. Après avoir fait l'historique de la législation belge et étrangère sur l'instruction et avoir montré en passant l'odieuse de la loi de 1842 sur l'instruction primaire, dont il demandait la revision, Scailquin termina par cette péroraison qui souleva des bravos frénétiques :

« Nous sommes venus à ce Congrès, dit-il, pour affirmer nos principes de liberté que j'ai développés au point de vue de l'enseignement primaire et surtout pour réveiller dans nos âmes les idées de paix et de solidarité, pour y proclamer cette grande maxime : *Chacun pour tous, tous pour chacun*; cette solidarité qui nous élève au-dessus des vils calculs de l'égoïsme, qui nous montre des larmes à essuyer, des plaies à guérir, des douleurs à consoler; la solidarité est la garantie du progrès et de la moralité, quand elle repose sur l'idée de justice et de dignité humaine, et, qu'avant de nous séparer, nous puissions dire : que le serment du Congrès sera à la solidarité ce que le serment du jeu de paume fut à la liberté! »

Eh bien, ce serment il l'a tenu, tandis que Vanderkindere et tant d'autres, hélas! n'y ont plus pensé depuis, si ce n'est pour en rire.

Ce Congrès fit beaucoup de bruit il y a dix-huit ans et beaucoup de ceux qui sont arrivés maintenant, y prirent part, tels que Arnould, Magis, Robert, Vanderkindere, etc. C'est à ce même Congrès que ce dernier prononça les paroles que M. Jacobs lut à la Chambre, il y a huit jours, et par lesquelles l'auteur du *Siècle des Artevelde*, nous allions écrire : le siècle des palinodies, déclarait qu'il ne voulait pas plus que l'État intervienne en matière d'enseignement qu'en matière de religion ou de morale. Il est vrai qu'à cette époque l'ancien recteur de l'Université de Bruxelles n'était qu'un enfant, tandis qu'aujourd'hui il est un aspirant ministre de l'instruction publique! Ce que c'est que de nous!

Mais revenons à Scailquin.

Depuis son entrée au barreau de Bruxelles; Scailquin plaida une série d'affaires correction-



nelles et criminelles, mais il s'est occupé spécialement des questions de travaux publics. Son cabinet est fort couru pour ces sortes d'affaires. Scailquin fait actuellement partie du Conseil de l'ordre des avocats.

En 1870, — Scailquin n'avait que 28 ans, — il est candidat aux Chambres pour l'arrondissement de Soignies. Il passe en tête dans quatre bureaux sur cinq, mais échoue à 3 ou 4 voix par la coalition des catholiques et d'un groupe de libéraux timorés qui votent pour M. Bouquéau. Dans la période électorale qui précéda cette élection, le candidat Scailquin fit une profession de foi, dans laquelle il affirmait hautement ses idées de progrès et de démocratie.

Peu après cette défaite honorable, Scailquin est élu conseiller communal à Saint-Josse-ten-Noode et a été confirmé dans ce mandat par quatre élections successives.

Son rôle, au Conseil communal de Saint-Josse, il le remplit avec beaucoup d'ardeur. A côté des questions purement administratives et communales, il prend l'initiative d'une série de mesures ou propositions en matière d'expulsions d'étrangers, de fabriques d'église, de droit électoral, d'intérêts matériels, etc. A propos de la loi sur les étrangers, Scailquin a fait en sorte que beaucoup de citoyens habitant la commune de Saint-Josse-ten-Noode, n'ont pas été ennuyés par ce qu'on appelle l'administration de la sûreté publique, alors que les autres communes sont pour la plupart à la dévotion de l'expulseur Bara.

En 1875, Scailquin fonde la *Ligue des Gueux brabançons*, qui compte bientôt jusque 1,600 membres. Cette ligue est complètement morte aujourd'hui. Ceux qui étaient à sa tête ne s'en sont servis, en quelque sorte, que pour faire mousser leur personnalité. Au point de vue politique, ça a été une grande faute, car la Ligue était une force qui, à un moment donné, aurait pu contrebalancer l'influence électorale de l'Association libérale. M. Scailquin, je crois, n'est pour rien dans cette disparition; c'est sous la présidence de M. Huysmans que cette association est morte, tuée par la négligence de ceux qui avaient mandat de la faire vivre...

Une maladie grave vient, pendant près d'une année, arracher M. Scailquin à ses travaux et au mouvement politique.

Des sièges deviennent vacants à la Chambre des représentants. Scailquin se met sur les rangs et lutte avec MM. Goblet et Washer. Il échoue deux fois au poll. Le choix de celui-ci ne prouve

pas en faveur de son intelligence ou de son esprit politique. Enfin, à la mort de M. Anspach, Scailquin se présente à nouveau et est élu, cette fois sans lutte, le 17 juin 1879.

A la Chambre, Scailquin fait partie du groupe de l'extrême-gauche.

En 1881 d'abord, et l'année dernière ensuite, Scailquin lutte avec M. Paul Janson pour une réforme électorale, pour la revision de l'article 47 de la Constitution et enfin contre les impôts.

C'est le moment ici de placer une critique.

L'orateur, en Scailquin, est un peu filandreur. Ses discours politiques, quoique partant d'un bon naturel et ayant pour objet des idées très justes, ne sont la plupart du temps qu'une suite de lieux communs, de clichés, de phrases à effets, bien faits pour épater le bon public. Quant aux grandes idées d'ensemble, aux vues originales, on les y cherche en vain. Les journaux cléricaux appellent M. Scailquin le *ferblantier*, et cette critique n'est pas exagérée. De plus, il pose beaucoup et prend un air important. Mais ceci est peut-être l'effet de son ventre qui commence à s'arrondir.

Combien Scailquin est mieux quand à la Chambre il s'occupe d'affaires, d'intérêts matériels! Ici, on l'écoute avec attention et son intervention est souvent couronnée de succès. On sait combien il est difficile de faire réduire les chiffres du budget quand le ministre s'y oppose. Eh bien, la semaine dernière, Scailquin a fait voter une réduction de vingt mille francs sur le poste consacré à cette fumisterie qu'on appelle la Carte géologique.

Les critiques de Scailquin concernant les dépenses excessives du mobilier du Palais de Justice ont également eu du succès, non-seulement à la Chambre, mais aussi dans la presse.

Le rapport du budget des Travaux publics, fait par Scailquin il y a deux ans, a eu également un certain retentissement. Le rapporteur critiquait avec beaucoup de verve, dans son travail, l'excès de paperasserie qui régnait au ministère des Travaux publics. Quelques-uns des exemples cités dans ce rapport firent le tour de la presse. Le sort des petits employés et des ouvriers de l'administration des chemins de fer l'a préoccupé aussi. Il a montré l'excès de travail auquel le personnel inférieur est tenu et a protesté avec énergie contre ces abus scandaleux. « L'État, disait Scailquin, doit donner l'exemple aux particuliers pour ce qui concerne la situation faite à l'élément travailleur occupé dans les administrations publiques. »



Comme président du Cercle des Installations maritimes, Scailquin a montré ce que peut l'énergie et la persévérance. Cette idée de relier Bruxelles à la mer, vieille cependant de près d'un siècle, n'avait guère été prise au sérieux par le public. L'idée seule de Bruxelles-port-de-mer faisait rire les bons bourgeois. Aujourd'hui, grâce à une propagande active, cette idée fait son chemin, et le nombre de ses partisans grandit chaque jour.

Le rapport fait par Scailquin sur les Écoles dentellières a ému toute la presse. Cependant, disons-le bien vite, les questions qu'il soulève ne sont pas nouvelles. L'enquête sur la condition des classes ouvrières, faite par le Gouvernement en 1846, a montré l'odieuse exploitation dont l'enfance est la victime dans ces écoles où, sous prétexte de leur donner un peu d'instruction, on exploite et martyrise de pauvres enfants dès l'âge de cinq ans.

Après avoir cité sommairement les faits recueillis par lui et quelques auteurs, Scailquin conclut qu'il y a nécessité de compléter cette enquête et dit :

« L'intérêt de la justice, de la vérité, l'honneur du pays n'exigent-ils pas qu'ils soient vérifiés de plus près ? »

« Ne perdons pas de vue que toutes ces révélations, tous ces exemples cités se rapportent à des établissements ayant un caractère légal, subsidiés, inspectés, adoptés comme des écoles primaires.

« Que s'est-il donc passé ? quelle est donc la réalité des choses dans ces établissements qui restent impénétrables même à la justice, où, profanant et souillant le nom de l'usage de la liberté, on a rendu taillables et corvéables à merci des séries de générations flétries, atrophiées et peuplant les hôpitaux, les prisons, les dépôts de mendicité ? Et cela s'est accompli froidement ; l'œuvre continue, la loi reste impuissante.

« Nous savions par les enquêtes ce qu'était l'école libre ; nous savons maintenant ce qu'est l'école de charité.

« Avant de conclure, il convient de chiffrer les bénéfices de l'exploitation.

« Ce qu'il y a de navrant dans les constatations faites, c'est cette circonstance que, pour un salaire de quelques centimes par jour, on obtienne un travail de 8, 9 et 10 heures.

« Est-ce nécessité, est-ce indifférence, est-ce soumission ? C'est ce qu'une enquête plus appro-

fondie nous apprendra ; elle doit se faire, car il y a là un immense danger social à conjurer.

« Oui, l'école libre, dans les Flandres, est largement fréquentée ; mais, que la société, que l'État y réfléchissent : c'est que les parents, vassaux du couvent, sont encore nombreux qui disent, suivant l'expression rapportée par M. De Ridder : « Nous savons que l'instruction ne vaut rien chez les nonnes, mais on y gagne quelque chose. »

Eh oui ! on y gagne quelque chose, et les malheureux sont souvent forcés de compter avec ce quelque chose, là où le père ne gagne qu'un franc cinquante ou deux francs par jour ! La question sociale se pose là tout entière.

Faire des enquêtes, c'est bien ; mais, lorsqu'on a découvert un mal, il faut y porter remède, en tenant compte de la situation du milieu qu'il s'agit de réformer. Dans le cas présent, le remède est double : il faut ne pas supprimer le travail de la dentelle dans les écoles, car ce serait tuer une industrie, et, en même temps, il est nécessaire, tout en donnant l'instruction aux enfants des Flandres, de leur faire gagner quelque argent nécessaire à leurs parents.

Dans cet ordre d'idées, nous croyons qu'il y a beaucoup à apprendre dans la brochure de notre ami, M. l'avocat Guillaume De Greef, sur l'*Ouvrière dentellière en Belgique*. Sa solution, à la fois scientifique et pratique, mérite d'être prise en sérieuse considération par ceux qui veulent résoudre le problème que soulève le rapport de Scailquin.

Il nous reste à parler maintenant de Scailquin publiciste. Dans ce domaine, le député de Bruxelles a publié plusieurs écrits, entr'autres sur la peine de mort, sur la législation des Travaux publics, la loi de 1842, les faux bilans, etc., etc.

On le voit, pour un homme de 42 ans, Scailquin a déjà une vie bien remplie.

Espérons que, dans la lutte qui se prépare au mois de juin entre les doctrinaires et les démocrates, il saura soutenir avec énergie la politique démocratique qu'il a servie depuis son extrême jeunesse.

Quoi de plus beau, on l'a dit, que de voir réaliser, dans l'âge mûr, les idées que l'on défendait dans sa jeunesse ! M. Vanderkindere, lui, n'aura pas cette satisfaction, car le jour où il redeviendra revisionniste, il y a à craindre que les ministériels lui reprochent de *retomber en enfance !*

L. B.



LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE ROGIER, 32, SCHAEERBEEK

ABONNEMENTS : Série des 5 numéros, 2 fl. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

M. HENRI BERGÉ





## M. HENRI BERGÉ

C'est certainement une des personnalités les plus *accaparantes* de notre monde politique que le représentant de Schaerbeek dont nous avons à esquisser aujourd'hui la biographie.

M. Henri Bergé est né à Bruxelles le 31 décembre 1835. Élève de l'Université de cette ville, il y fit d'assez brillantes études et se signala surtout par une prédilection marquée pour les sciences physiques.

A la suite d'un concours, — il avait alors environ 22 ans, — il fut nommé professeur de chimie au Musée de l'Industrie.

Le succès de son enseignement public le fit remarquer par les autorités communales, qui le nommèrent bientôt professeur de physique et de chimie industrielle aux cours de la ville de Bruxelles.

Peu de temps après, le Conseil académique, sur la proposition de la Faculté des sciences de l'Université, lui confia le cours de chimie industrielle à l'École polytechnique.

Ce qui distingue M. Henri Bergé, indépendamment de l'étendue de ses connaissances scientifiques, c'est la clarté et la précision de sa méthode d'enseignement, que vient seconder une éloquence facile et parfois élégante. Aimable et d'une bienveillance extrême, — en tant que professeur, — M. Bergé a su, pendant toute la durée de sa carrière pédagogique, se concilier à la fois l'estime de ses collègues et l'affection de ses nombreux élèves.

Comme recteur de l'Université de Bruxelles, il a laissé des souvenirs précieux de sa présence dans ce poste élevé, par des réformes et des innovations d'un caractère éminemment libéral.

Les services rendus à l'enseignement par M. Henri Bergé sont immenses.

Il fut le fondateur de la Ligue de l'Enseignement (qui tint même sa première séance chez lui) et l'un des premiers fondateurs-souscripteurs de l'École normale de garçons.

Nommé professeur de physique de l'École normale de filles, en 1878, il dut renoncer à cet emploi, devenu incompatible avec son mandat de député, l'école normale passant à l'État en 1881,

par application de la loi de 1879. Il resta, toutefois, professeur honoraire, titre dont il se glorifie.

\* \* \*

Au point de vue philosophique, M. Bergé est incontestablement un des plus sincères libéraux de notre époque.

Avec MM. Van Bemmel et Gillard, il fit, dans *le Libre Examen*, une guerre acharnée et sans merci au cléricisme, jusqu'à l'époque — en 1867 — où ce journal fusionna avec *la Liberté*.

Il donna, en 1863, l'exemple d'un mariage civil, ce qui lui valut les attaques de toute la meute cléricale.

Actuellement, M. Bergé est grand-maître national de la Franc-Maçonnerie.

\* \* \*

Si l'homme de la science mérite les éloges et l'admiration de tous, même de ses ennemis, on ne peut, malheureusement, en dire autant de l'homme politique.

Les services rendus par lui à la science et l'honorabilité de sa vie, lui valurent les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Bruxelles, qui l'envoyèrent à la Chambre en 1870, année où, seul, il s'abstint dans le vote de l'adresse au roi, parce qu'elle contenait une invocation à la divinité.

Aujourd'hui, s'il fallait sauver le ministère, il voterait cette adresse comme il a repoussé, en 1883, l'ordre du jour sur la prise en considération de la proposition relative à la revision de la Constitution, après avoir voté semblable proposition en 1870.

Il a commis cette palinodie avec une légèreté de cœur qui dénote qu'il est disposé à en commettre bien d'autres, si, bien entendu, il continue à avoir la confiance du corps électoral bruxellois, ce qui n'est pas suffisamment démontré.

Plein de convictions généreuses et de dévouement au progrès dans l'ordre politique, économique et social, en entrant au Parlement, il ne tarda pas à se corrompre à cette atmosphère frère-orbanesque, à qui nous sommes redevables des pantalonades dont nous avons journellement



le triste spectacle sous les yeux. Tant et si bien qu'il ne recule même plus devant le sacrifice de ses convictions les plus chères.

On se rappelle encore les fameuses lois d'impôts votées l'année dernière et qui ont contribué à enlever au ministère-écrevisse que nous subissons le peu de prestige que son étiquette libérale lui avait conservé.

M. Bergé, dans un magistral rapport qui sera son éternelle honte, combattit les impôts de consommation qui atteignaient surtout les classes ouvrières et vota..... avec le ministère, c'est-à-dire contre son propre rapport !!!

On nous dirait que cette volte-face lui valut une sinécure de plus, grassement rétribuée, que nous n'en serions nullement étonnés; car, si M. Bergé a des connaissances multiples en sciences physiques ou chimiques, il possède au suprême degré la science de l'accumulation..... des écus. C'est certainement un des plus habiles cumulards de notre Parlement, et l'on sait s'il en contient!

Ce que cet homme s'est octroyé de parts dans la distribution de la manne officielle est inimaginable. Il grignote dans un tel nombre de fromages, que les appointements, afférents aux multiples mais lucratifs emplois qu'il occupe, suffiraient à l'entretien d'une dizaine de familles.

On peut évaluer, sans exagération, à plus de quarante mille francs le produit annuel des nombreuses fonctions qu'il occupe actuellement, et parmi lesquelles nous citerons celles de représentant, de conseiller communal, de professeur à l'Université et à l'école normale de Bruxelles, de professeur des cours publics de chimie et de physique expérimentale, de chimiste de la capitale, d'expert judiciaire, etc., etc., etc., sans compter les produits extraordinaires, tels que ceux que lui ont valu les séances de la commission de l'enquête scolaire.

Et l'on viendra, après cela, nous parler de déficit et des économies à faire..... sur les petits employés, s'entend!

Attends, je viens!!!

\* \* \*

Mais revenons à nos moutons, nous voulons dire à notre Bergé.

Actuellement conseiller communal à Schaerbeek, il est le véritable bourgmestre de cette commune. Le titulaire de l'emploi, M. le général pensionné Colignon (homme estimable, sans doute, mais

sans aucune valeur administrative au civil), n'a été engagé — qu'on nous passe l'expression — que pour jouer les doublures.

Que ceux qui nous taxeraient d'exagération aillent, un soir, à une séance du Conseil communal de Schaerbeek lorsqu'une question un peu importante est à l'ordre du jour, et ils seront édifiés.

Il ne se fait rien dans la commune que M. Bergé ne veuille. Il est l'âme du Collège, quoiqu'il n'en fasse plus partie officiellement.

C'est à lui que la commune de Schaerbeek doit le fameux contrat qu'elle a passé, à la veille des élections communales de 1878, avec la Compagnie du gaz de Saint-Josse-ten-Noode, et qui a été la cause de son échec électoral du mois d'octobre de cette année. C'est encore à lui que cette commune devra l'Hôtel communal actuellement en construction, une erreur colossale qui lui coûtera le restant de sa popularité, et qui lui vaudra aux prochaines élections communales une opposition résolue à le renverser.

\* \* \*

Président de l'Association libérale schaarbeekoise, il y possède sa petite coterie, toute à sa dévotion, ne jurant que par lui.

Oui, mais voilà! c'est que M. Bergé est grand dispensateur de places ou d'avancements; et Schaerbeek compte énormément d'employés de l'État parmi ses habitants. Et l'Association libérale est composée en majorité de télégraphistes très militants.

Inutile de dire que quand le berger a parlé, le troupeau bêle de même. Ce n'est pas plus difficile que cela.

Les divisions, dans le parti libéral schaarbeekois, sont grandes. Il fut un temps où il y avait des bergeristes, des discailliens, etc., etc. Actuellement, il y a énormément d'anti-bergeristes.

Au contact de son entêté patron, — M. Frère, — M. Bergé est devenu autoritaire, absolu et despote: qui n'est pas avec lui est contre lui.

\* \* \*

Orateur écouté, sinon éloquent, nul ne possède mieux que lui le talent d'*empoigner* son public et de provoquer des applaudissements. Il recherche l'effet plutôt que la forme.

C'est ainsi que dernièrement encore, lors du renouvellement du comité de l'Association de



Schaerbeek, M. Bergé avait manifesté l'intention de ne plus accepter la présidence (d'aucuns prétendent que c'était une porte de derrière qu'il s'était réservée en cas d'échec).

Une candidature lui fut opposée, celle de M. le docteur Impens. Au début de la séance qui précédait le poll, ce dernier déclara qu'il n'accepterait pas d'entrer en compétition avec M. Bergé et déclina toute candidature.

Alors, se levant majestueusement, l'honorable député entama sa harangue :

« Il m'avait semblé, dit-il en substance, qu'après une carrière aussi laborieuse que la mienne, le repos m'était acquis et que d'autres pouvaient continuer l'œuvre à laquelle j'ai travaillé jusqu'ici.

« Mais en présence des attaques dont j'ai été et dont je suis encore l'objet de la part de certains membres, il ne m'appartient pas de me retirer.

« Mes amis, des sincères ceux-là, sont venus me persuader que le succès de notre parti dépendait de mon acceptation. Je n'ai pas hésité. C'est par la grande porte que je veux rentrer, et non pas autrement! »

Et le tour était joué. M. Bergé fut réélu président, non sans quelques accrocs à sa popularité.

\* \* \*

Causeur agréable, il a donné, dans presque tout le pays, des conférences qui obtinrent toujours un certain succès.

A la Chambre, chaque fois qu'une question d'enseignement est à l'ordre du jour, M. Bergé fait montre de ses connaissances pédagogiques.

Alors seulement il parvient à nourrir ses discours et à les rendre intéressants.

Quant à ses harangues politiques, elles sont désespérément toujours les mêmes, bourrées des mêmes lieux communs, terminées des mêmes péroraisons.

Dans les réunions publiques, il manie le fer-blanc avec une aisance remarquable, surtout lorsqu'il traite la question cléricale, son thème favori. Il s'élève avec empressement au diapason de son

auditoire, reprend vingt fois la même pensée dans une forme sans cesse renouvelée et continue ainsi jusqu'à ce qu'il ait écrasé l'infâme.

Ses péroraisons sont souvent pénibles et laborieuses; elles sont semées d'incidentes qui l'obligent à rentrer dans son sujet et à finir ses discours par une espèce de post-scriptum. C'est un mal dont il n'est jamais parvenu à se guérir, malgré les avertissements d'amis complaisants.

\* \* \*

S'il peut en même temps conserver ses innombrables emplois, il est possible qu'il devienne ministre de l'instruction publique, quand M. Van Humbeek se décidera un jour à aller soigner ses rhumatismes, à la *Demi-Lune* ou ailleurs, et étant donné que M. Bébé-Vanderkindere soit renvoyé à son biberon, — ce qui est assez probable, du reste.

Une chose est certaine, si jamais M. Bergé entre au ministère : c'est que le règne des Valère et Genonceaux, les ronds de cuirs à opinions aussi variées que la couleur des couvertures de leurs manuels, sera terminé.

Le représentant de Schaerbeek a refusé maintes fois l'écharpe de bourgmestre de cette importante commune.

C'est que la place ne vaut que six mille francs par an, et M. Bergé, qui connaît le proverbe anglais : *time is money*, ne donne pas son temps pour si peu de chose.

Certains de ses intimes prétendent qu'il ne se représentera plus aux suffrages de ses électeurs, tout au moins pour le Conseil communal.

Ce serait certainement dommage, en toute sincérité, quelle que soit l'attitude funeste qu'il ait tenue dans différentes circonstances, car le Conseil communal de Schaerbeek, qui compte 25 membres, n'est composé, à part trois ou quatre exceptions, que de nullités dont l'ignorance n'a d'égale que leur suffisance.

Et, quoiqu'on en dise, à défaut de grives, il faut bien manger des merles.

Ed. M.



LES  
HOMMES DU JOUR

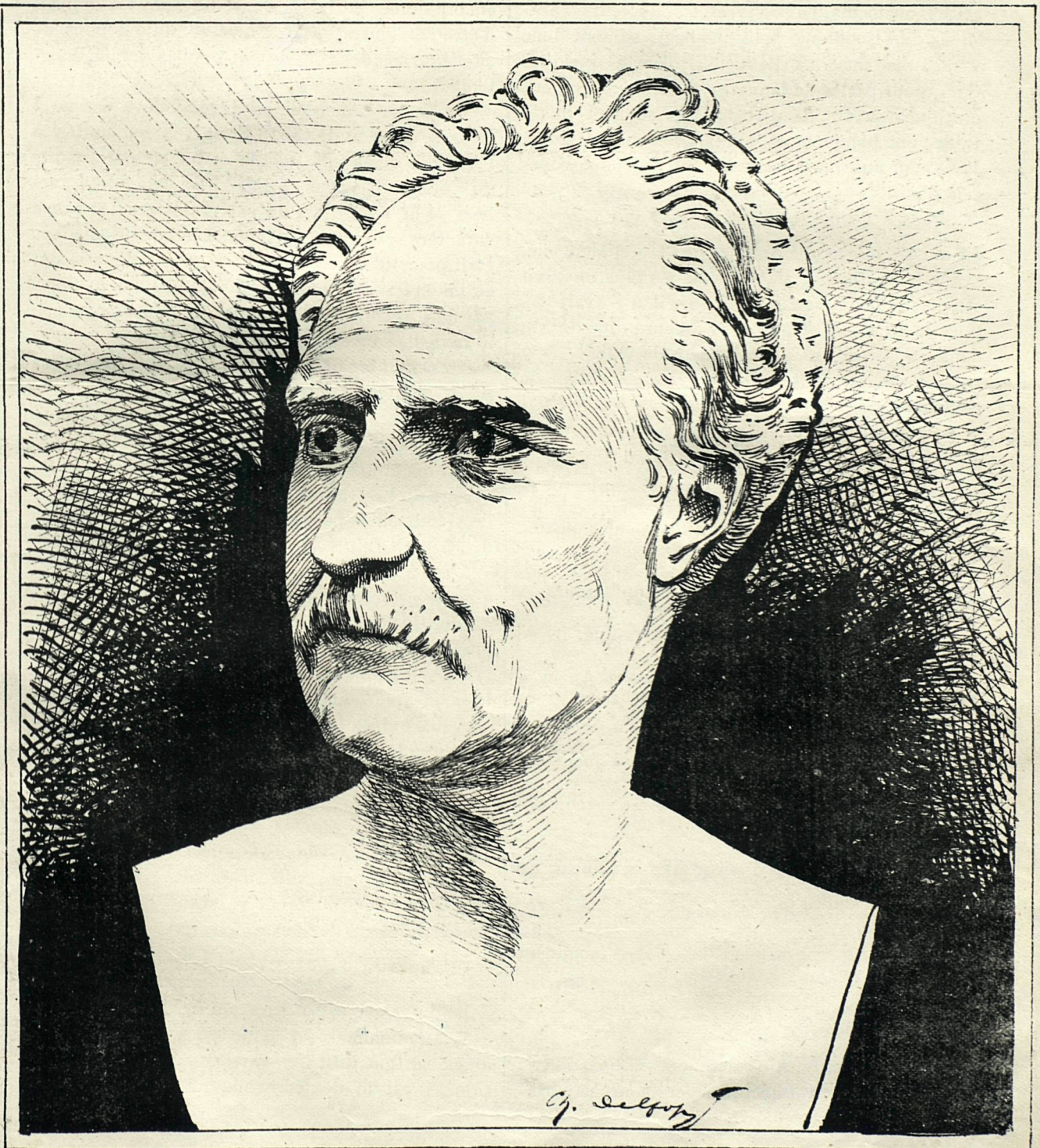
ÉDITEURS :  
L. BERTRAND et CH. DELFOSSE

Paraissant en livraison de  
4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :  
RUE ROGIER, 32, SCHAEERBEEK.

ABONNEMENTS : Série des 5 numéros, 2 fr. 50 ; Série de 50 numéros, 5 francs.

M. ÉMILE DE LAVELEYE





## M. ÉMILE DE LAVELEYE

Notre société est bien malade. Partout on n'entend parler que de crise. Le malaise est général. Le commerce, l'industrie, l'agriculture se plaignent et demandent à cors et à cris qu'on s'occupe d'eux. De là ces enquêtes économiques en France. De là aussi ces réunions d'hommes graves, discutant sérieusement — ou essayant de le faire — sur les causes du mécontentement général.

Les médecins Tant-Pis et les docteurs Tant-Mieux de l'Économie politique belge se sont donc réunis, eux aussi, à Bruxelles, il y a quelques jours, pour parler de la crise. Seulement, en gens pratiques, avant de discuter, ils se sont mis à table, ont banqueté et, après avoir bien festoyé, ils se sont mis bravement à l'œuvre. Vous voyez cela d'ici :

*Quand Achille avait bu, la Pologne était ivre!*

dit-on. De même nos Achilles de l'Hôtel Mengelle, ayant bien diné et bu les vins les plus fins, ont été presque unanimes pour dire qu'il n'y avait pas plus de crise, en Belgique ou ailleurs, que de vin dans les bouteilles qu'ils venaient de vider!

Un journal de cette ville, *la Réforme*, publiait, le lendemain de ce banquet-discussion, organisé par la Société d'économie politique belge, la boutade suivante :

« Qui donc oserait soutenir que le commerce et l'industrie traversent une crise? »

« Les gens sérieux haussent les épaules jusque par dessus la tête. »

« Demandez plutôt l'avis des graves économistes qui ont festoyé, il y a quelques jours, à Bruxelles. »

« Rien qu'à l'idée d'une crise possible, ils se tordaient de rire derrière leurs serviettes. »

« Si l'on avait parlé de la grève d'Anzin. à M. Say, il aurait répondu : « Les trunes sont bonnes, n'est-ce pas? Eh bien, alors? » »

« Interrogé sur les grèves de Charleroi, M. Pirmez aurait riposté : « Ce Château-Yquem est délicieux! Est-ce qu'il y a une crise? » »

« Au fond de ces économistes-là, il y a toujours un vaudevilliste. »

• Une crise!

« En fait de crise, il n'y a que le tableau de Fernand Khnopff : *la Crise*. »

« Le reste est une invention des ouvriers et des commerçants. »

« Quand les économistes dînent, ils s'imaginent que tous les malheureux ont diné! »

Comme c'est bien ça!

\* \* \*

Parmi les orateurs du banquet en question se trouvaient cependant quelques personnes ne parta-

geant point l'opinion des Say, Frédéric Passy, Pirmez et Sabattier qui, eux, satisfaits et repus, niaient l'existence même du malaise dont tout le monde se plaint.

M. Émile de Laveleye était de ce nombre, et nous en profitons pour présenter à nos lecteurs une des personnalités belges les plus illustres et dont la renommée est universelle. On parlera encore de cet écrivain, dont notre pays a le droit d'être fier, quand MM. Frère et Malou, pour ne citer que ces deux-là, seront oubliés depuis longtemps.

M. Émile-Louis-Victor de Laveleye est né à Bruges, le 5 avril 1822. Il fit ses humanités à l'Athénée de sa ville natale et fut envoyé ensuite au Collège Stanislas de Paris. Le jeune de Laveleye se fit remarquer de ses professeurs par son caractère sérieux et studieux. L'étude des anciens était pour lui un vrai plaisir : le grec et le latin ont en lui un fervent apôtre. Dans des études publiées par de Laveleye sur les questions d'enseignement, il revient souvent sur la nécessité des langues mortes pour faciliter l'étude aux jeunes gens et les préparer à l'enseignement supérieur.

Après être resté quelques années au célèbre Collège Stanislas de Paris, il revint en Belgique, suivit les cours de philosophie et lettres à l'Université de Louvain et étudia le droit à l'Université de Gand, où il passa son examen de docteur en droit en 1846.

C'est à cette université de Gand qu'il connut et aima le professeur F. Huet, le socialiste-chrétien, auteur du *Règne social du christianisme*, ouvrage de grande valeur, à part l'idée religieuse qui en fait la base. Les idées de Huet trouvèrent en de Laveleye un apôtre enthousiaste et dévoué. Il a conservé ces idées jusqu'à présent, surtout en ce qui concerne le côté religieux, et il n'est aucun de ses livres où de Laveleye ne cite avec respect ce maître vénéré.

Après avoir obtenu son diplôme d'avocat à l'Université de Gand, Emile de Laveleye s'établit avocat dans cette ville, mais ses occupations au barreau ne l'empêchèrent point de se livrer avec ardeur à l'étude des lettres.

\* \* \*

De Laveleye est un écrivain de race. Son style est clair, lumineux et coule de source. Quoique ayant surtout écrit des ouvrages d'économie politique, il est un des écrivains qui ait eu le plus de



lecteurs. Nous mettons de côté, évidemment, les romanciers dont les œuvres frivoles sont lues avec avidité par la majorité. Ses livres sont lus surtout à l'étranger — on lit si peu en Belgique ! — et à peine un de ses ouvrages a-t-il paru, que des traductions voient le jour en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne, etc.

La liste des ouvrages du professeur de Liège est déjà grande. Tous les sujets, histoire, littérature, linguistique, économie politique, ont été abordés par lui avec succès.

Dès 1844—l'auteur n'avait que 22 ans—il publie un mémoire sur *la langue et la littérature provençale*. Ce mémoire fut couronné au concours universitaire.

En 1847, il publie, dans la bibliothèque nationale, une *Histoire des Rois Francs*.

En 1861, la maison Hachette publie de de Laveleye une traduction nouvelle des *Nibelungen*, précédée d'une *Etude sur la formation des Epopées nationales*.

Pendant ce temps, cependant, notre auteur écrit dans un grand nombre de journaux et Revues. Déjà en 1846 nous trouvons de lui plusieurs études dans la Revue : *la Flandre libérale*.

A cette époque déjà on parlait socialisme. Les idées de St-Simon, Fourier, Cabet, Louis Blanc, Proudhon se répandaient partout. De Laveleye ne resta point étranger à ce mouvement d'idées. Il étudia avec avidité les théories sociales de ces divers écrivains, et plusieurs de ses articles de Revues dans lesquels il critique certaines de ces théories, ont une grande valeur et méritent d'être relues aujourd'hui.

C'est en 1864 que de Laveleye fut nommé professeur d'économie politique et d'économie industrielle à l'Université de Liège. Cette chaire était devenue vacante par suite de la retraite de M. Hénaux. Il paraît qu'il y eut du tirage pour cette nomination. Les ministres de l'époque, qui ne valaient pas mieux que ceux d'aujourd'hui, eurent peur de M. de Laveleye, surtout à cause de ses relations d'idées avec Huet. Il fut donc nommé à titre temporaire, le 29 mai, et ce n'est que le 1<sup>er</sup> octobre de l'année suivante que la nomination fut définitive.

Le professeur Emile De Laveleye fait honneur à notre haut enseignement. Son cours est imprégné des idées nouvelles en économie politique. Il appartient à cette école de professeurs qu'on appelle en Allemagne *les Socialistes de la Chaire*. Cette école qui se sépare complètement de celle de Manchester pour laquelle la maxime laissez-faire, laissez-passer est tout le crédo, a pris en Europe

un développement considérable. Dans toutes les Universités, les professeurs d'économie politique, à part quelques minimes exceptions, ont embrassé l'idée nouvelle.

De Laveleye a 62 ans et voudrait bien, croyons-nous, pouvoir prendre sa retraite ; mais l'avenir de sa chaire le préoccupe et il est à craindre qu'au cas où il donnerait sa démission, ce soit un économiste de la vieille école qui le remplace.

\*  
\*\*

Nous entrons maintenant dans la série des ouvrages d'économie rurale. De Laveleye publie en 1863-64 son *Economie rurale de la Belgique*. Un peu après *l'Economie rurale de la Néerlande, la Lombardie et la Suisse*. La plupart de ces ouvrages ont paru d'abord dans des revues, pour être réunies ensuite en volume. M. De Laveleye écrit surtout dans *la Revue des Deux-Mondes*. Il est un des collaborateurs les plus assidus de cette publication répandue dans le monde entier.

Citons encore — nous ne pouvons malheureusement nous y arrêter — les ouvrages suivants publiés par le savant professeur :

*Le Marché monétaire depuis 50 ans.*

*Études et Essais.*

*La Prusse et l'Autriche depuis la dernière guerre (1870).* Gladstone a rendu compte de cet ouvrage dans la *Revue d'Edimbourg*, en octobre 1870.

*Essais sur les formes de gouvernement dans les Sociétés modernes.* Dans ce livre, De Laveleye examine quels sont les différentes formes de gouvernement les plus propres à certains peuples. Pour la France, il reconnaît que la forme républicaine seule est possible. Pour le reste, il voit lui aussi que le vent est à la démocratie.

Puis vient *l'Instruction du Peuple* en 1872 et *Des Causes actuelles de guerre et l'arbitrage*, en 1873.

Mais un des ouvrages de notre auteur qui a fait le plus parler de lui et qui fit sensation à son apparition, c'est son livre sur *la Propriété et ses formes primitives*. L'économiste et l'historien divorce ici avec les vieux préjugés qui font de la propriété une chose sacro-sainte à laquelle il est défendu de toucher. Il montre, au contraire, les variations subies par le droit de propriété. Ce qu'elle fût à l'origine des sociétés ; par quels moyens elle s'est concentrée entre les mains de quelques familles opulentes qui en ont fait un moyen d'exploitation et de domination.

Il n'hésite pas de dire que le régime actuel de la propriété est mauvais, en contradiction avec l'intérêt général, et se déclare partisan du système de propriété collective.



Chose étrange! ce livre a obtenu le prix quinquennal des sciences morales et politiques! Voyez-vous d'ici l'Académie de Belgique primant un ouvrage contre l'idée actuelle de propriété, et dont les socialistes du monde entier se prévalent pour légitimer leurs revendications? Eh bien! cela ne va pas trop mal. De Laveleye, dans l'introduction de cet ouvrage qui a déjà été traduit en anglais, en allemand, en danois et en russe s'élève contre l'injustice dont sont frappées les classes pauvres. Il cite ces paroles de Saint-Paul : « Celui qui ne travaille point ne mérite pas de manger, » les approuve, et part de là pour réclamer avec une grande hauteur de vue et un grand souffle de justice, une meilleure répartition des produits du travail.

Depuis la publication de ce livre sur la propriété, M. De Laveleye s'est surtout occupé des questions sociales, De là son livre *le Socialisme contemporain* qui en est déjà à sa deuxième édition. Il faut encore citer ses *Eléments d'Economie Politique* qui, à part quelques négligences d'idées, en contradiction avec ce que l'auteur a écrit lui-même dans d'autres livres, sont un vrai modèle de genre. Aussi, cet ouvrage est-il déjà traduit en anglais, en allemand, en hollandais, en polonais, en portugais, en grec, et... en bulgare!

\* \* \*

M. De Laveleye s'est beaucoup occupé d'agriculture. Ses livres sur l'économie rurale de différents pays sont en quelque sorte classiques. Son rapport sur *l'Agriculture Belge* fait en 1878 au nom du gouvernement est également cité partout. De Laveleye est président de la section centrale de la Société agricole de l'Est.

Il est également un des fondateurs de la *Société de moralité publique*, combattant la prostitution légalisée. Il a publié à cet effet une brochure : *le Vice patenté et le Vice légalisé et la Morale*.

\* \* \*

M. De Laveleye a beaucoup voyagé. Chaque année, à la belle saison, il s'en va errer de ci de là. Son pays de prédilection c'est l'Italie. On pourrait choisir plus mal, en effet! Partout il est reçu à bras ouverts par les sommités scientifiques, par les ministres et même à la Cour.

Ses *Lettres d'Italie* ainsi que les *Nouvelles lettres d'Italie* publiées dans la *Revue de Belgique* sont du plus grand intérêt. L'auteur voyage en économiste. Rien de sérieux ou d'intéressant ne lui échappe. Quel charmant écrivain! Combien il rend intéressantes et attrayantes les choses les plus arides et les plus prosaïques! Pour juger de la manière d'écrire de De Laveleye, citons ce passage d'une de ses *Lettres d'Italie* :

« Quand on pense à l'Italie, dit-il, on croit voir, en rêve, sous le ciel bleu, à l'ombre des pampres, de beaux jeunes couples danser au son des tambourins. Hélas! on ne danse plus que sur commande et pour l'argent des étrangers. Où est le temps où les jeunes filles, la tunique entr'ouverte,

bondissaient, joyeuses, le thyrses à la main, au bruit rythmé des crotales! La jeunesse de l'humanité et la jeunesse de la nature n'existent plus que dans les marbres des bas-reliefs antiques. Le costume des femmes de la campagne romaine que, depuis Léopold Robert, tout artiste a peint ou dessiné, ne se retrouve que sur les marches de la *Trinita-di-Monte*, porté par les modèles. Le jupon et la jaquette d'indienne le remplacent.

« O coton! je te maudis au nom de l'art et au nom de l'hygiène! Tu es récolté dans les larmes et dans la douleur, par le nègre d'Amérique, par le fellah d'Egypte ou par le paria de l'Inde. Tu es filé et tissé dans ces immenses manufactures où l'être humain, la femme, l'enfant, ne sont que les accessoires de la machine dont le bruit les assourdit et dont l'infatigable activité les dévore. Partout tu as remplacé les costumes nationaux, si variés, si pittoresques, si bien adaptés aux nécessités du climat, ces bonnes étoffes de laine, aux vraies couleurs, tissées, les soirs d'hiver, au coin du foyer, qu'égayaient les récits de la veillée ou les chants populaires. Partout, de Russie en Espagne, d'Ecosse en Sicile, la même cotonnade violette, triste et pauvre!

« Au mois d'octobre, j'ai vu à Moscou les femmes grelotter sous ces nippes qu'elles recouvraient de vieilles nattes trouées. En Andalousie, je n'ai plus aperçu de basquines ni de jupons ondoyants sur les hanches. Seuls, les Slaves du Danube et de la Saxe ont encore conservé, avec leurs antiques institutions familiales, le costume des aïeux, et j'ai admiré à Sisseck et à Carlstadt, en Croatie, des chemises de femme dont le corsage et les manches brodées étaient des merveilles; mais elles valaient plus de cent francs. Bientôt on leur apportera, avec la civilisation, les chemises à vingt sous! »

\* \* \*

M. Émile de Laveleye s'est beaucoup occupé aussi de l'Afrique centrale. Il a été reçu à plusieurs reprises par le roi Léopold et a publié plusieurs études sur cette question de l'Afrique centrale.

Le professeur de Liège a cependant un défaut. Il est vrai que l'homme n'est point parfait. De Laveleye est protestant. Il est un des apôtres de la protestantisation de la Belgique. L'essai de Sart-Dame-Aveline doit lui avoir montré qu'on ne refait pas de nouvelles religions au XIX<sup>e</sup> siècle, et c'est bien heureux pour l'humanité!

Enfant de Bruges, de Laveleye a été choisi pour présider la Commission chargée de faire de Bruges une nouvelle Nuremberg. Faire de cette vieille ville flamande la capitale des arts vaudrait certainement mieux pour elle que de rester la citadelle des couvents.

\* \* \*

En résumé, voilà l'homme. Nous n'avons pu qu'esquisser à grands traits la vie de celui de nos académiciens qui a porté le plus loin le renom de la patrie belge. Répétons-le encore : de Laveleye est un mâle au point de vue intellectuel surtout, et son nom, comme son œuvre, restera. L. B.



LES  
HOMMES DU JOUR

ÉDITEURS :

L. BERTRAND et Ch. DELFOSSE

Paraissant en livraison de

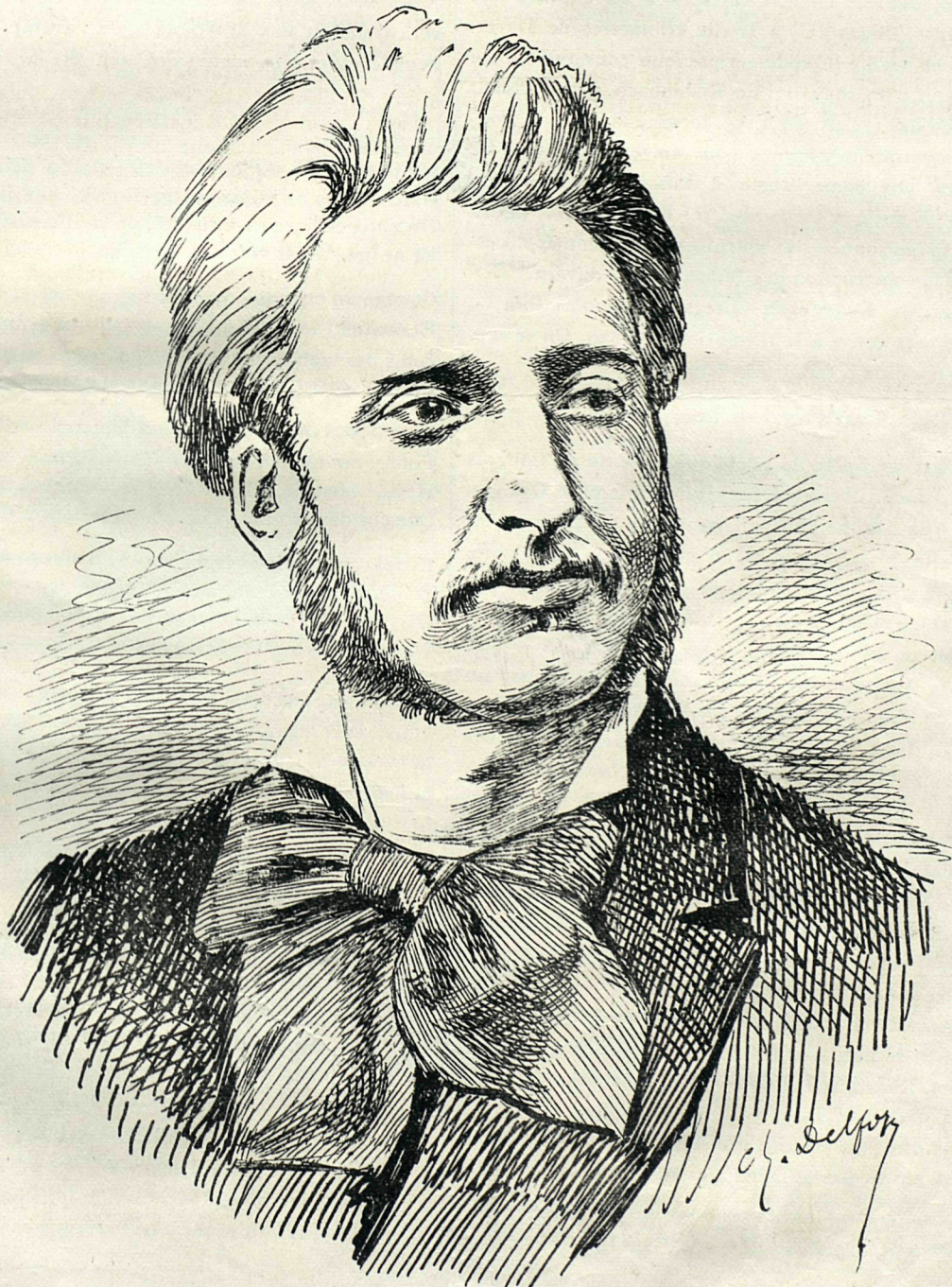
4, 6 ou 8 pages.

BUREAUX :

RUE ROGIER, 32, SCHAEERBEEK

ABONNEMENTS : Série des 5 numéros, 2 fl. 50; Série de 50 numéros, 5 francs.

M. GEORGES RODENBACH





## M. GEORGES RODENBACH

La troisième œuvre de Georges Rodenbach : *L'Hiver mondain* vient de paraître. Désormais le poète entre dans la célébrité ; son livre est la note définitive et originale de son talent.

Georges Rodenbach, né à Tournai le 24 juillet 1855, appartient à une famille originaire du grand-duché de Hesse, et dont le nom se rattache à un château-fort situé dans l'Odenwald, à trente kilomètres de Darmstadt. Une vieille légende germanique conserve encore le souvenir d'un chevalier de Rodenbach, qui florissait au moyen-âge (1). Et en 1355, lorsque la ville de Louvain contracta un emprunt pour élever sa ceinture de remparts, une dame, nommée Alisse de Rodenbach, fille de Wenrik, c'est-à-dire *le Triomphateur*, figura parmi les personnes qui fournirent les sommes nécessaires à la construction des remparts de Louvain.

La famille Rodenbach — regardons moins loin — prit une part active à la révolution de 1830. On se rappelle la chanson populaire du temps :

Vivat Potter en Rodenbach !

C'est le grand-père du poète qui présenta au Congrès la proposition d'exclure à perpétuité la famille Orange-Nassau. Sa femme cultivait beaucoup les Lettres, et, quoiqu'elle n'ait pas laissé d'œuvre, son nom resté attaché à l'Histoire littéraire. Elle eut en effet son salon où se réunirent les grands esprits de l'époque. Y passèrent Victor Hugo, Alexandre Dumas — qui, dans ses *Souvenirs de Voyage*, raconte son séjour au milieu de la famille Rodenbach, — Nodier, et d'autres encore qui plus tard dans leurs écrits rappelèrent le cercle belge où ils avaient trouvé un si chaud accueil.

Georges Rodenbach fit ses études à Gand. Ses humanités ne furent qu'une suite de succès. Et cependant, à cette époque déjà, intimement lié avec Emile Verhaeren, le poète bien connu des *Flamandes*, qu'il ne devait jamais perdre de vue, il faisait déjà des vers imités de Lamartine, qu'il portait aux nues. Les deux amis pleuraient ensemble sur les strophes des *Méditations*, et ils faillirent être renvoyés du collège parce qu'on avait trouvé dans le pupitre de l'un des volumes de Victor Hugo et dans celui de Rodenbach, l'autre, le commencement d'un grand poème sur *l'Amour* !

Après avoir achevé son droit à l'Université de Gand, toujours obsédé par la démangeaison des rimes, Georges

Rodenbach partit pour Paris, afin de s'y perfectionner dans l'art du Barreau, mais en réalité pour s'y mêler à la bataille littéraire. Il fut cordialement accueilli au cercle des *Hydropathes*, un groupe de jeunes convaincus, dont plusieurs sont parvenus depuis à la célébrité.

C'est là qu'il lut les meilleurs vers de ses *Tristesses* : *la Naissance du poète*, *les Absentes* et ce *Coffret* si connu qui sera transcrit aux anthologies de l'avenir comme une des pièces les plus senties qui aient été faites. Le voici :

### LE COFFRET

Ma mère, pour ses jours de deuil et de souci,  
Garde, dans un tiroir secret de sa commode,  
Un petit coffre en fer rouillé, de vieille mode,  
Et ne me l'a fait voir que deux fois jusqu'ici.

Comme un cercueil, la boîte est funèbre et massive,  
Et contient les cheveux de ses parents défunts,  
Dans des sachets jaunis aux pénétrants parfums,  
Qu'elle vient quelquefois baiser le soir, pensive !

Quand sont mortes mes sœurs blondes, on l'a rouvert  
Pour y mettre des fleurs et deux boucles frisées,  
Hélas ! nous ne gardions d'elles, chaînes brisées !  
Que ces deux anneaux d'or dans ce coffret de fer.

Et toi, puisque tout front vers le tombeau se penche,  
O mère, quand viendra l'inévitable jour  
Où j'irai dans la boîte enfermer à mon tour  
Un peu de tes cheveux, ... que la mèche soit blanche ! ...

A Paris, Georges Rodenbach fonda, avec quelques amis, *la Flume*, une revue littéraire devenue depuis *la Revue artistique et littéraire*, et collabora activement à *la Jeune France*. Son nom d'ailleurs est resté comme un bon souvenir chez les *Hydropathes*, et Félicien Chamsaur, dans son volume indiscret *Dinah Samuel*, parle de lui à mainte reprise.

Et le lendemain des bruyantes soirées de tous ces jeunes enthousiastes, dans l'intervalle des cours de MM. Caro, Taine et Charles Blanc, qu'il suivit régulièrement, Georges Rodenbach, sous les arbres des Tuileries, ébauchait des intrigues fugitives avec les petites de la couture parisienne ! Il dina chez Victor Hugo, connut intimement Coppée, de Banville, Daudet, Rollinat, Bourget. « Les poètes ont bien donné, disait Philippe Gille dans sa revue de fin d'année du *Figaro*, » Sully Prudhomme, Rodenbach, Coppée et Theuriot ont montré que l'alexandrin ne désertait pas la bataille. »

(1) Baron de Stramberg : *Rheinischen Antiquarius*.



Après cette belle année passée à Paris, Georges Rodenbach revint en Belgique, avec son premier volume de vers *Les Tristesses*, dont le succès l'avait précédé.

Mais il fut cependant mal reçu. La province ne put digérer cet échevelé, ce « raté », ce Bohême qui voulait « épater » les gens avec sa grande cravate et ses longs cheveux. Aussi ne fit-il pas long feu à la *Flandre libérale*, où on l'avait prié de faire la chronique littéraire. Il demandait de la lumière dans un trou à taupes et de la virilité dans un bazar d'eunuques. Son talent ouvert et franc devait révolter le journal doctrinairement bête de Gand. On lui signifia son congé comme à une servante. Blessé déjà par la sottise, par l'indifférence et par la haine, lui qui sortait d'une existence vive, adonnée au Beau, à l'art jeune, Rodenbach se retira au bord de la mer, à Ostende et à Blankenberghe, où il s'inspira pour son ouvrage suivant : *La mer élégante*, un livre de mélancolie mondaine, parfumé d'un mélange d'odeurs artificielles et de senteurs marines.

Voici la pièce qui termine ce volume :

#### EPILOGUE

Me voilà de retour ! Oh comme je m'ennuie  
En songeant dans ma chambre à mes rêves finis ;  
Le vent d'automne gronde au dehors, et la pluie  
Coule comme des pleurs sur mes carreaux ternis.

La vigne qui formait un cadre à ma croisée  
Voit jaunir et tomber ses feuilles dans la cour,  
Et mon âme, comme elle engourdie et broyée,  
Voit s'effeuiller aussi ses beaux rêves d'amour.

Les toits rayés au loin sur une mer de brume,  
Détachent leurs ilots dans le brouillard frileux,  
Et moi je me souviens, le cœur plein d'amertume,  
Du temps où je voyais le ciel dans ses yeux bleus.

Je me rappelle tout ; les belles jeunes filles  
Qui dansaient au Kursaal dans leurs robes d'été,  
Les barques qui formaient de joyeuses flotilles,  
Et les coins de la dune où nous avons été ;

Adieu les verandahs chaudement parfumées !..  
Comme au jour d'un décès, on a clos les villas ;  
C'est pour l'été défunt que toutes sont fermées  
Et porteront le deuil jusqu'aux prochains lilas.

Mais quand l'été nouveau luira, le gai village  
Les verra revenir les amants de la mer  
Qui s'ébattront eneor sur la digue et la plage :  
C'est pour mieux refleurir que l'arbre dort l'hiver.

Seul notre amour est mort sans qu'il puisse renaître,  
Le roman est perdu sans qu'il soit achevé ;  
Pourtant j'avais donné le meilleur de mon être,  
Pour qu'il fût aussi beau que je l'avais rêvé.

Seul notre amour est mort ! Tout mon courage tombe !  
Pour se quitter si tôt, fallait-il tant s'aimer ?  
Je sens là dans mon cœur un vide... c'est sa tombe !...  
Mais le ver de l'oubli n'y pourra l'entamer !

Quand les vierges d'Égypte étaient mortes phthisiques.  
On conservait leurs corps imprégnés de parfum,  
Et j'ai de même, aux sons de funèbres musiques,  
Embaumé ta mémoire, ô mon amour défunt.

J'ai tissé chaque vers comme une bandelette.  
Pour te garder intacte et pour t'éterniser,  
Pauvre amour ! dors en paix dans ta blanche toilette,  
Reçois mes derniers pleurs et mon dernier baiser !

A ce moment, le parti *Jeune Belgique* se constituait à Bruxelles. Les jeunes, venus de toutes parts, s'étaient groupés en bande serrée, décidée à combattre contre l'officialisme littéraire, et c'est à ce moment que la Belgique assista à ces belles joutes pour l'art dont la plus grandiose fut le banquet Lemonnier.

Georges Rodenbach en fut, croyons-nous, le premier promoteur ; il sut, par un manifeste qui parut enveloppé de rouge dans la *Jeune Belgique*, et aidé de ses camarades d'armes, Verhaeren, Giraud, Waller, Eekhoud, Hannon, Gilkin, réunir en un banquet solennel plus de deux cents personnes venues de tous les coins du pays. Et quelle liste ! Tout ce que la Belgique compte d'artistes et de grands hommes y était représenté. La démocratie y voyait de ses hommes, Arnould, Janson, Robert ; la peinture, Artan, Charlet, Heymans, Khnopff, Mellery, Meunier, Speckaert, Alfred Stevens, Verwée ; la sculpture, De Vigne et Van der Stappen ; la musique, Dupont, Agniez, Jacob, Dubois, qui sais-je encore !

C'est devant tous ces hommes, les uns célèbres, les autres près de l'être, tous bouillants d'enthousiasme, que Georges Rodenbach s'écriait :

« Ce banquet n'est pas seulement une fête, — c'est aussi un combat ! C'est en quelque sorte la veillée d'armes d'une troupe de conscrits décidés à tout et qui viennent, à cette heure solennelle, vous reconnaître et vous saluer comme leur Maréchal des Lettres.

« Quant à l'injure officielle, et par conséquent à nous tous qui travaillons pour créer une littérature nationale, qu'importe !

« Si un Etat ne couronne pas ses grands hommes, ce n'est pas ceux-ci qu'il faut plaindre, mais les gouvernements bourgeois qui n'ont pas su les comprendre.

« ... Les choses vont changer ! Vous sentez bien qu'un orage de colère a traversé nos têtes ! Vous voyez bien qu'une jeunesse révolutionnaire vous entoure, celle que vous avez formée par votre accueillante amitié, celle qui s'est éprise comme vous d'art pur, d'idéal fier, de langage raffiné et qui, dans les champs de la pensée, s'en est allée avec vous, secouant les arbres



pour en faire tomber les poncifs, les banalités, toutes ces choses fanées, artificielles, mortes — et y substituer un vert épanouissement de feuilles nouvelles !

« Une jeunesse qui vous a compris, qui vous a aimé, qui vous a défendu, qui s'est rué après vous, quand vous avez fait vous-même comme ce *mâle* de votre livre, indiscipliné et fougueux autant que lui, arc-boutant vos œuvres, saisissant votre art à pleine empoignée de vos bras, pour vous faire avec lui, à travers la cohue hostile, une triomphante et superbe trouée ! »

Depuis ce banquet où il recueillit sa large part d'applaudissements, Georges Rodenbach n'eut plus qu'un désir, celui de rester dans la capitale. Il ne tarda pas à l'accomplir, et le jour même de l'inauguration du Palais de Justice, il s'installa à Bruxelles pour ne plus en sortir.

Déjà alors il avait en portefeuille les premiers feuillets manuscrits de son *Hiver Mondain*, dont toute la note est enfermée dans le prélude qui ouvre le volume : c'est intitulé :

### MIÈVRERIES

#### I

Les Muses fortes et jolies  
Si j'avais suivi leur conseil  
M'auraient fait chanter le soleil,  
Guérisseur des mélancolies.

Mais ma dolente Muse, à moi,  
Elle est mignonne, elle est phthisique ;  
Elle fait un peu de musique  
En se mourant d'un long émoi.

Elle est sentimentale et mièvre,  
Son charme est artificiel ;  
Si ses yeux sont d'un bleu de ciel,  
Elle met du rouge à sa lèvre.

Sa chanson n'est qu'un cri d'oiseau ;  
Poudrerisée, elle est fluette,  
Et c'est comme une statuette  
Qu'a taillée un faible ciseau.

Sans cris virils, sans élans mâles,  
Elle joue à son clavecin,  
Puis s'accoude sur un coussin  
Au fond du boudoir aux ors pâles,

Et rêve au milieu du velours  
Dédaignant les bruits de la rue  
Dans la pénombre encor accrue  
Par des rideaux épais et lourds,

#### II

N'importe ! je t'ai préférée  
Toi si pâle — comme un blanc clair  
De lune — ayant un si bel air  
Dans ta toilette de soirée.

Toi qui toujours revendiquas  
D'une voix lente et maladive,  
Pour un peu de gloire tardive,  
Le suffrage des délicats.

Dans ton boudoir orné de Sèvres,  
Sur des coussins brodés et mous,  
Je veux languir à tes genoux,  
Muse pâle des choses mièvres,

Faisant de nos amours défunts,  
De nos rêves de toutes sortes,  
Des vers, — comme avec les fleurs mortes  
On distille d'exquis parfums.

Ainsi renaît l'âme des plantes,  
Et nous nous survivrons aussi  
Abondamment compensés si  
L'âme de nos strophes dolentes

Embaume toute une âme, un soir,  
Malgré la mort, malgré l'absence,  
Comme il suffit d'un peu d'essence  
Pour imprégner tout un boudoir !

De tels vers, en France, classent le poète dans le rang des maîtres. Ce n'est pas la littérature vigoureuse de Zola ou des Lemonnier, mais un genre de bijoutier littéraire ou de tisseur de dentelles rimées.

Georges Rodenbach n'aspire pas à monter plus haut, il n'a pas de prétention à la force, à la violence ; dans chacun de ses vers, il exprime la nostalgie de tout ce qui est délicat, subtil, atténué, vaporeux ; ce ne sont pas des strophes, c'est de la fumée qui rime ! Mais aussi le poète a montré qu'au combat, il est le premier sur le rempart, et la littérature belge compte en lui un de ses plus croyants et de ses plus fidèles.

P. DELC.....



## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires numérisées par elles : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s). Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.



#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.